Projet d'établissement

Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique
LE CARDO

5, rue du printemps

44700 ORVAULT

A.R.R.I.A.

Association pour l'Accueil, la Reconnaissance, la Responsabilité, l'Innovation et l'Accompagnement

13, Bd des Poilus – 44300 NANTES

Actualisation 2012-2013

EXPLICATION DES SIGLES

-A.R.R.I.A. : accueil, reconnaissance, responsabilité, innovation, accompagnement

-A.R.S. : agence régionale de la santé

-A.N.E.S.M. : agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux

-C.A.F.S. : centre d'accueil familial spécialisé

-C.A.S.F. : code de l'action sociale et familiale

-C.A.S.I.M. : centre d'accueil spécialisé d'internat modulable

-C.L.I.S. : classe pour l'inclusion scolaire

-H.P.S.T. : hôpital patient santé territoires

-I.M.E. : institut médico-éducatif

-I.T.E.P. : institut thérapeutique éducatif et pédagogique

-LISEC : ITEP lieu séjour chantier

-M.D.P.H. : maison départementale des personnes handicapées

-S.E.G.P.A. : section d'enseignement général professionnel adapté

-S.E.S.S.A.D. : service d'éducation spéciale et de soin à domicile

-U.L.I.S. : unité localisée pour l'inclusion scolaire

Sommaire

1-INTRODUCTION 5

2- LE CADRE ASSOCIATIF 6

1. L'histoire 6
2. L'objet et la mission de l'association 7
3. La gouvernance et les modalités du pilotage associatif 8
4. Les moyens 9
5. La proximité et le territoire 11

3. PRÉSENTATION DU PÔLE ET DE L'ÉTABLISSEMENT 12

1. Dispositif ITEP 12
2. Pôle CARDO 12
3. ITEP le CARDO 12

4- CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION 13

5-MISSIONS, FINALITÉS, OBJECTIFS 15

1- missions 15
2- finalités 16
3- objectifs généraux 17

6-REFERENCES THEORIQUES ET PRINCIPES D'INTERVENTION 18

1-Les principes d'intervention de l'association ARRIA 18
a) L'orientation générale et la conception de l'accompagnement 18
b) La prise en compte de l'enfant et de sa souffrance 18
c) La place des familles 19
d) Le travail avec les partenaires 20
2-Les principes d'intervention à l'ITEP 20
a) La pose d'un cadre sécurisant 20
b) Le symptôme ne se confond pas avec le trouble du comportement 22
e) Se régler sur ce que fait entendre le jeune 23
f) La temporalité et le rythme 23
g) Promouvoir la bientraitance, prévenir les conduites violentes 24

7-LES PRESTATIONS 25

1-La prestation administrative 25
2-La prestation thérapeutique 25

h) Le Psychiatre 26
i) Le Psychologue 26
j) L'orthophoniste 27
k) La psychomotricienne 28
3-La prestation éducative 29
a) Une journée au Cardo 30
b) Orientation pré-professionnelle et stage 31
c) Les activités physiques et sportives 33
d) L'éducateur coordinateur de projet 36
e) Les Journées d'Accueil Personnalisées pendant les vacances scolaires et les séjours 37
f) Le conseil des jeunes 38
g) L'entretien éducatif individuel 38
h) La personne ressource 39
4-La prestation pédagogique 39
a) Les ESS, un lieu de décision 40
b) Définition du PPS 40
c) Orientations pédagogiques 42
d) La pratique pédagogique 42
e) Spécificités pédagogiques à l'institut : 46
5-La prestation sociale 47

8-ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT 49
1- Ressources humaines 49
a) Organigramme 49
b) Le personnel 49
2- L'admission : 50
3- L'accueil : 51
4- Les référents : 51
5- Les réunions : 51
6- Le PPA 52
7- L'emploi du temps personnalisé 53
8- L'accueil des stagiaires 53
9- La sortie 53

9-RESEAU ET PARTENARIAT 54
1- Les acteurs du réseau avec le CARDO 54
2- Le CARDO et le travail en réseau 55

10-DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE 56
1 / La démarche d'amélioration 56
2/ Les axes d'améliorations 2012-2013 56
3/ Les fiches objectifs ARRIA 59

1-INTRODUCTION

Ce projet d'établissement commencé en mai 2012 est le premier projet de l'ITEP du CARDO. Il s'inscrit en conformité avec les législations en cours (art.L.311-8 du CASF et le décret sur les ITEP). L'ITEP du CARDO a ouvert le 1er septembre 2010 dans le cadre d'un projet de réorganisation des établissements et services de l'ARRIA à partir de la transformation de l'IME le CARDO.

La première année a été transitoire, l'établissement continuant d'accueillir pour partie (8 jeunes sur 20) un public IME conformément à l'agrément antérieur, et dans le respect du travail commencé avec les jeunes et leurs parents.

L'accueil en septembre 2011 du seul public ITEP a nécessité l'élaboration de ce projet d'établissement.

Cet outil de travail, à l'usage de l'équipe interdisciplinaire, a pour but :

-d'identifier clairement les objectifs de l'établissement

-de définir le sens des interventions de chacun

-de situer ces interventions dans une logique de complémentarité

-d'être un outil de référence facilitant la communication avec les différents partenaires.

Il sera remis aux autorités de contrôle et de tarification.

Il doit pouvoir être consulté par tous les salariés et les stagiaires.

Il sera soumis au conseil de la vie sociale

La finalité de ce projet vise à œuvrer au mieux des intérêts des adolescents accueillis par l'ITEP.

<u>La démarche d'élaboration du projet d'établissement</u>

L'équipe dans sa globalité a participé au travail d'élaboration du projet à raison de 8 séances sur une année. Le travail s'est organisé en petits groupes ou en séances collectives sur les différentes parties du projet dont la présentation vient ci-après.

Ont participé à l'écriture de projet tous les professionnels présents au CARDO entre juin 2012 et juin 2013 :

Bertrand-Bertoumieux Marie-laure

Bouteybi Fathia

Cantin Mélanie

Chardavoine Charline

Fradin José

Gautier Gwénaël

Girard Mathilde

Gomez Brigitte

Hamelin Samuel

Jégo Christiane

Lambert Jacques

Liorzou Martine

Madoré Christine

Périgault Tony

Rivière Guillaume

Robert David

Rocheteau JulienVeillon Céline

Veillon Céline

Zuliani Eric

2- le cadre associatif

1. L'histoire

L'association ARRIA est une association issue d'une fusion-absorption réalisée en 1998 entre deux associations nantaises, l'une créée en 1942 (ASE IPP GUCHET) et l'autre en 1971 (AREH), chacune d'elle ayant la gestion d'un seul établissement spécialisé.

Depuis sa création, l'association ARRIA a adopté une politique de développement et de recherche afin d'être en adéquation avec les évolutions sociétales, les besoins des publics et les prestations offertes.

En 2010, création de l'ITEP, une réorganisation générale fait passer l'association de 4 à 8 établissements et services.

Au fil de son histoire, l'association a acquis un savoir faire et une reconnaissance sur le département. Elle est régulièrement sollicitée dans de nombreuses instances.

Aujourd'hui, l'association s'engage dans un partenariat associatif afin de pérenniser ses actions et de mutualiser les moyens mis à la disposition des usagers.

Elle renforce ses liens avec l'ARS par la signature d'un Contrat d'Objectifs et de Moyens 2012-2016.

2. L'objet et la mission de l'association

L'association ARRIA est une association loi 1901 d'intérêt général qui s'adresse en priorité aux enfants, adolescents ou adultes en difficultés psychologiques, intellectuelles ou de socialisation, relevant du secteur médico-social ou social.

Les valeurs de ***l'association ARRIA*** s'inscrivent dans le sigle de l'association et sous-tendent son action :

- L'***A****ccueil* de toute personne concernée par l'objet de l'association, quelle que soit la nature du handicap ou des difficultés rencontrées.
- La ***R****econnaissance et l'acceptation* de l'autre dans son humanité et son altérité, par un travail d'identification de sa complexité et de sa singularité.
- L'apprentissage de la ***R****esponsabilité* par la personne dans sa manière d'être, d'agir et de penser dans les situations de la vie quotidienne.
- L'***I****nnovation* pour favoriser l'ouverture vers des actions expérimentales et la créativité dans un cadre donné ; l'innovation pour développer des aptitudes sociales au regard de la cohérence des adultes impliqués.
- Un ***A****ccompagnement* interdisciplinaire qui révèle et développe les potentialités de la personne.

L'association ARRIA s'engage à tout mettre en œuvre sur le plan éducatif, pédagogique, social et thérapeutique afin que la personne concernée puisse s'épanouir et vivre pleinement, dans sa vie personnelle et sociale, les prérogatives de la citoyenneté.

L'association ARRIA engage la mise en œuvre de sa mission principalement dans trois directions :

L'insertion dans le domaine des politiques publiques

La réalisation de celle-ci se fait par une participation à l'élaboration des politiques publiques en faveur des personnes vulnérables, en proposant des solutions nouvelles et en développant les directives sociales en vigueur.

La recherche et la prospective

L'association promeut toute initiative qui va dans le sens d'un meilleur service rendu aux personnes auxquelles elle s'adresse. Elle favorise toute action partenariale et de pratiques en réseau. Pour ce faire l'association est membre actif du Groupement Inter Associatif des Pays de la Loire et participe à des journées d'études, colloques ou prend l'initiative d'actions de

recherche permettant une meilleure compréhension des problématiques au regard des évolutions sociétales (place du problème de l'illettrisme dans notre civilisation, effondrement des idéaux, déplacements des valeurs comme le travail, nouvelles configurations familiales,…).

L'action de formation, de conseil, de communication

A la demande d'autres structures l'association participe à des actions de formation et de conseil.

En interne, la formation continue du personnel et son information sont développées dans une pratique respectant l'identité des métiers. Le personnel est associé à la réflexion institutionnelle concourant à l'adaptation des réponses et à leur pertinence.

L'association favorise l'information auprès des familles et organise le travail des professionnels en concertation avec les parents. Elle met à la disposition de ces derniers les documents et conseils nécessaires concernant toute décision importante pour leur enfant.

L'association se veut « lieu ressource » pour les familles, les professionnels et les partenaires.

Enfin, l'association conduit une politique de communication et entretient des partenariats privilégiés avec les acteurs économiques et sociaux autant que faire se peut.

3. La gouvernance et les modalités du pilotage associatif

L'Association ARRIA est gérée par un Conseil d'Administration composé :

- d'un collège Parents de jeunes accompagnés par un établissement ou service de l'association, au nombre de 6 ;
- d'un collège Sympathisants qui compte 9 administrateurs ayant des implications professionnelles et bénévoles variées.
- Depuis juillet 2012, l'association a créé un collège « associations Partenaires » qui permet à des administrateurs d'associations avec lesquelles l'association ARRIA développe des partenariats de siéger au Conseil d'Administration avec voix consultative.

Cette composition du Conseil d'Administration de l'association ARRIA reflète l'esprit d'accueil de la pluralité, la reconnaissance de la place des parents et la volonté d'ouverture à la coopération.

La réalisation de sa mission suppose une organisation du travail définissant la place de chaque professionnel. Ainsi, la gouvernance et la dirigeance sont définies par des délégations et fiches de postes au service de la mission de l'association.

Chaque structure dispose d'un projet d'établissement ou de service en accord avec le projet associatif et conforme aux textes en vigueur. Sa mise en œuvre est confiée à un cadre de direction qui dispose de moyens humains et matériels nécessaires correspondant à son agrément.

Dans une perspective d'émergence du sujet, l'association défend la pluralité des approches théoriques, favorisant un regard croisé dans la manière de définir les problématiques des personnes accompagnées.

4. Les moyens

L'Association ARRIA gère 8 établissements et services :

- L'ITEP[1] "Les Perrines" pour des enfants qui rencontrent des difficultés psychologiques graves, de 6 à 12 ans, en partenariat avec des écoles primaires pour la scolarité partagée ;
- L'ITEP "Cardo" pour les adolescents de 12 à 16 ans, en partenariat avec les Collèges de l'Agglomération Nantaise ;
- Le LISEC[2], pour des adolescents et jeunes adultes de 15 à 20 ans, en partenariat avec un réseau d'entreprises, de centres de formations et d'établissements spécialisés, du secteur médico-social, de la Protection de l'Enfance et de la psychiatrie ;
- Le CASIM[3] propose, pour ce "public ITEP", trois maisons d'hébergement pour des enfants et adolescents de 6 à 16 ans ;
- Le SESSAD[4] ITEP accompagne 42 jeunes de 3 à 20 ans, ayant des troubles psychologiques ;
- Le CAFS[5], propose un hébergement chez des Assistantes Familiales Spécialisées pour jeunes de 6 à 16 ans, ayant des troubles psychologiques, une déficience intellectuelle ou des troubles envahissants du développement ;
- L'IME[6] Hors les Murs est un dispositif expérimental (2010-2013) qui propose à des jeunes de 12 à 16 ans, ayant une déficience intellectuelle et orientés vers des IME, un cursus en ULIS DI avec soutien, au sein du Collège Grand Beauregard de la Chapelle/Erdre, de l'équipe pluridisciplinaire médico-sociale.
- Le SESSAD IME-TED, installé dans l'Ecole La Rivière de Sautron, à proximité de la CLIS-TED[7], propose un accompagnement spécifique pour 7 enfants ayant des troubles

[1] ITEP : Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique
[2] LISEC : LIeu de SEjour Chantier
[3] CASIM : Centre d'Accueil Spécialisé d'Internat Modulable
[4] SESSAD : Service d'Education et de Soin Spéciale A Domicile
[5] CAFS : Centre d'Accueil Familiale Spécialisé
[6] IME : Institut Médico-Educatif
[7] TED : Troubles Envahissants du Développement

envahissants du développement, de 5 à 12 ans, et 11 jeunes de 3 à 20 ans, ayant une déficience intellectuelle.

Ces établissements et services sont organisés en deux pôles : le pôle Perrines et le pôle Cardo :

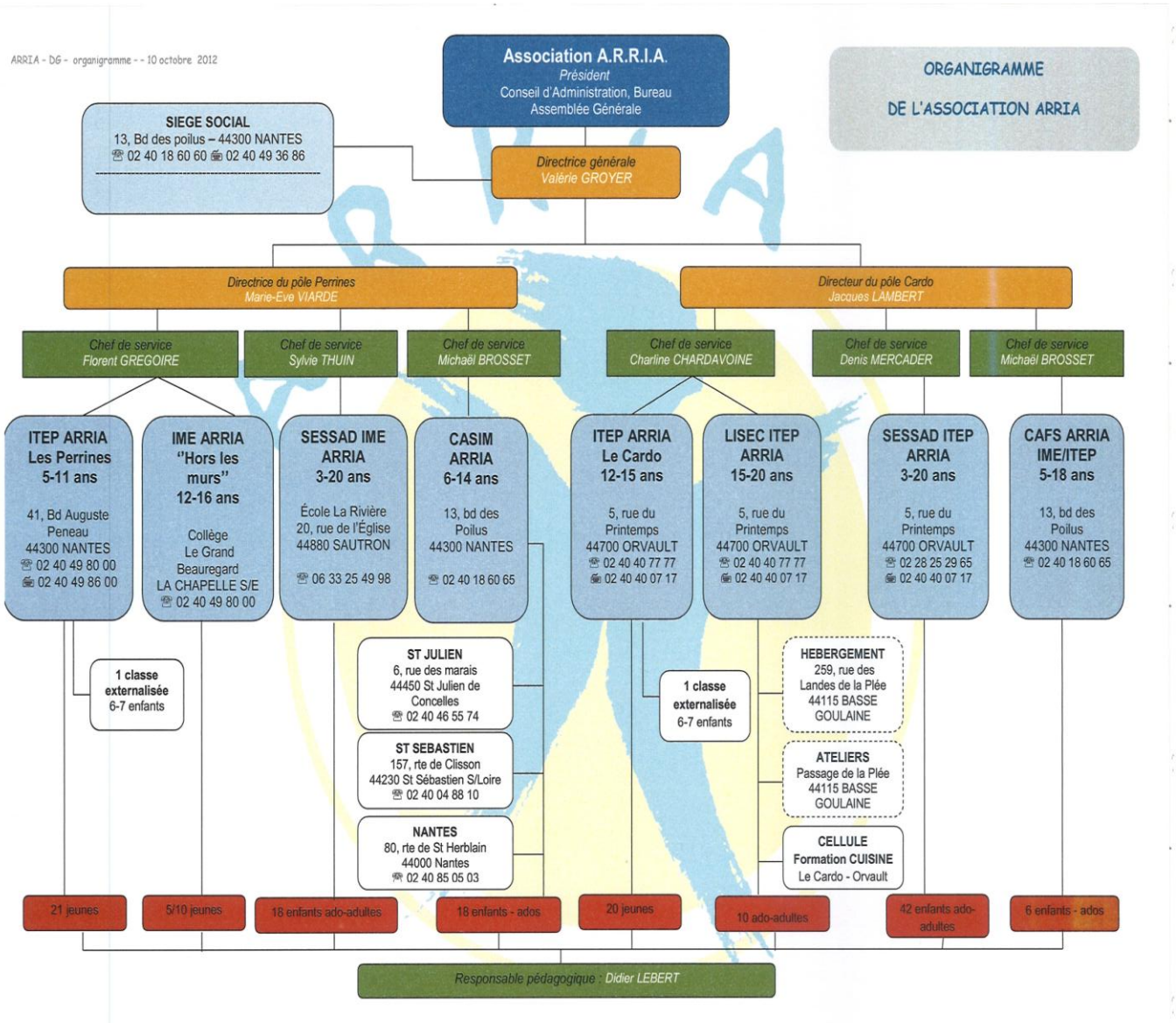

Dans chaque établissement et service l'association s'engage sur les moyens suivants :

Les moyens humains

Le recrutement d'un personnel diplômé et qualifié en nombre suffisant est systématiquement recherché avec l'exigence d'une formation continue. L'analyse des pratiques est obligatoire.

Les moyens matériels

L'association se donne les moyens suffisants pour créer, développer et gérer les établissements et services au regard des objectifs qu'elle s'est fixés et des agréments obtenus. Elle est également dans une démarche active de mutualisation et de recherche d'optimisation à moyens constants.

Les évaluations interne et externe vérifient l'adéquation entre les buts poursuivis et les moyens mis à disposition de chaque structure.

5. La proximité et le territoire

L'association est engagée dans une politique visant à développer des actions de proximité et recherche systématiquement dans son développement des partenariats complémentaires à son action.
Au fil du temps, elle a tissé des liens avec l'Éducation Nationale qui ont permis la mise en place de dispositifs expérimentaux, au plus près des besoins des jeunes et en cohérence avec l'esprit des Lois de 2002 et de 2005.
Les établissements et services de l'ASSOCIATION ARRIA sont tous en lien avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance et avec le secteur sanitaire – pédopsychiatrie et psychiatrie – du fait des besoins spécifiques des jeunes qu'ils accompagnent.

L'articulation entre les différents secteurs put entraîner des difficultés du fait d'histoires, de cultures, de logiques d'intervention différentes. Il importe de prendre en compte ce type de problèmes inhérents au travail « à plusieurs » pour éviter les rivalités, les conflits, les concurrences et proposer au contraire un cadre cohérent plus souple, plus adaptable aux singularités d'un enfant ou adolescent que ne sauraient le faire un établissement ou un service isolé.

Ces partenariats ont pour but de favoriser pour chaque enfant ou jeune accompagné une démarche d'inclusion sociale, offrant une meilleure connaissance des possibilités offertes dans la cité, afin d'éviter la problématique fréquente de l'isolement social associé à la vulnérabilité initiale, l'un et l'autre venant s'alimenter mutuellement sans possibilité d'issue.

3. Présentation du pôle et de l'établissement

1. Dispositif ITEP

L'ITEP du CARDO est un des éléments du dispositif ITEP de l'association, composé de trois semi-internats : les Perrines (les années du primaire) le Cardo (les années du collège) et le Lisec (les années du Lycée et au-delà). On trouve aussi un service ambulatoire le SESSAD ITEP ainsi que des hébergements : CASIM (trois maisons de 6 places avec accueil temporaire) et CAFS (6 accueils chez des assistants familiaux autour de Nantes). Le dispositif propose aussi l'accueil séquentiel, soucieux de répondre aux demandes des parents et à l'évolution de leurs enfants.

2. Pôle CARDO

Le pôle CARDO regroupe le SESSAD (42 places), le LISEC (10 places) et l'ITEP (20 places) localisés 5 rue du printemps à ORVAULT. Le CAFS (6 places) est localisé au siège de l'association.

3. ITEP le CARDO

L'ITEP CARDO est un semi-internat à visée soignante qui accueille des adolescents en journée. Il propose des activités éducatives, thérapeutiques et éducatives. Il est agréé ITEP depuis la restructuration en 2010.

L'établissement en tant que bâtiment est implanté en milieu urbain au sein d'une ZAC desservie par les lignes de bus et de tramway. Il bénéficie de la proximité des infrastructures de la ville de Nantes et d'Orvault (sport, culture, administration et commerces). Il a été conçu en 2000 pour y accueillir un IME et un SESSAD.

Deux ailes composent le bâtiment, elles sont reliées par une grande verrière centrale.

Une aire de parking réservée aux véhicules de service est situé à l'avant du bâtiment côté rue.
A l'arrière se trouve un espace récréatif comprenant :
-un terrain multisports
-2 préaux
-un jardinet
-un espace vert avec une structure de jeux
-des sanitaires et un local de rangement

Le service administratif occupe le rez-de chaussée ouest avec le secrétariat, un bureau pour les rendez-vous, le bureau de l'assistante sociale et la direction. A l'est on trouve la salle du personnel, les 3 salles de restauration et le LISEC.
Au premier étage deux unités sont installées (classes et groupes) ainsi que les ateliers (bois, cuisine, artistiques). On trouve aussi une bibliothèque centre de documentation, une salle d'expression, une salle de psychomotricité et un espace thérapeutique composé de bureaux et d'une infirmerie.
Le SESSAD est installé au deuxième étage, on y trouve aussi une troisième unité de l'ITEP et une salle de réunion commune aux différents services.

4- Caractéristiques de la population

L'ITEP CARDO accueille des adolescents qui bénéficient d'une notification de la MDPH : semi-internat en ITEP. Ils sont proposés à l'établissement par leurs parents ou le détenteur de l'autorité parentale.

Art. D. 312-59-1.du CASF – Les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques accueillent les enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des **difficultés psychologiques** dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces enfants, adolescents et jeunes adultes se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé.

Les adolescents (12-15 ans) accueillis à l'ITEP présentent des troubles du comportement, de la conduite et de la personnalité, sans déficit intellectuel mais avec, pour quelques uns, un retard scolaire conséquent. Ces difficultés psychologiques retentissent sur l'ensemble de leur vie et ne peuvent donc pas être traitées en unités élémentaires. Indiquons les accents et les modalités qui leur sont spécifiques en un tableau contrasté.

Ce sont **des jeunes intelligents**, mais pour certains, sur le terrain scolaire en particulier, leurs difficultés entravent les apprentissages. Ils ont une capacité souvent étonnante à analyser et à interpréter leur entourage et leur environnement. Dans un contexte qui n'active pas trop leur problématique ils peuvent se montrer attentifs, pertinents et responsables, pouvant réfléchir et rebondir sur des situations souvent complexes. Ainsi, dans certaines circonstances, ils peuvent se présenter de façon très adaptée, offrant le plus grand contraste avec d'autres moments où l'instabilité et le passage à l'acte dominent, sans cause apparente et quelquefois sans culpabilité. Enfin ils se montrent souvent créatifs et inventifs, encore faut-il être attentif à leurs trouvailles. Ce contraste étonnant tient au fait que leurs problèmes psychologiques sont la conséquence de difficultés à se construire dans le lien social. En

témoignent les symptômes présents dans leur usage de la parole, leur difficile inscription dans des discours communs et des impossibilités à se saisir de leur histoire.

Ils présentent souvent un **contrôle extrêmement difficile des émotions** : envie, colère, peur, angoisse peuvent envahir le temps et l'espace de la relation de façon directe, crue, sans aucune censure ni retenue. Les manifestations pulsionnelles sont souvent excessives, sans aucun filtre : violence immotivée, agressivité, injures, gestes et paroles obscènes. On peut observer des actes de destruction, portant sur l'environnement, l'entourage ou d'autodestruction, d'automutilation. Tant que dure l'excitation psychique interne, le sujet est inaccessible, la parole n'opère pas. L'agir est impérieux, irrésistible et peut s'accompagner de sentiments de jubilation ou de désarroi. Dans tous les cas la grande variété des émotions qui se manifestent indirectement ou par des mises en acte soudaines, révèle toujours à la racine une peur fondamentale à s'avancer dans l'existence.

Une **très faible estime de soi** combinant sentiments de nullité, de déchet et d'incapacité relationnelle peut rendre massive, abrupte, directe, la confrontation à une demande ou à une limite énoncée par autrui. A l'autre ressenti comme intrusif, le sujet répond par la provocation et le défi ou par le retrait et le mutisme.

A l'adolescence, la **détresse existentielle** redouble et rend impérative la recherche d'identité, complexifiée par l'avènement de la différence des sexes. Cela donne à leur quête affective un caractère massif et discontinu, fait de collages, d'exclusivités, de protestations et de ruptures. D'un moment à l'autre une bascule vers l'affrontement ou le repli défensif peut se produire. Toute une gamme de positionnements - entre mise en acte et usage du discours -, est présente, parfois chez un même jeune, selon le contexte.

Le rapport à la temporalité montre souvent une grande **difficulté d'historisation**, de repérage d'un avant et d'un après, tant la référence à l'immédiateté et à l'instant domine. L'acte ne fait pas coupure – c'est pourquoi il se réitère -, il ne fait pas surgir un sujet nouveau, enrichi de l'expérience ; le déroulement temporel apparaît sans mémoire. Corrélativement, le repérage dans la généalogie est souvent brouillé, voire totalement inorganisé.
Peut s'y combiner une désorganisation spatiale.

A l'adolescence, de manière générale, les transformations du corps lors de la puberté laissent le **sujet désarmé face à l'excitation sexuelle**. L'anatomie ne suffit pas à répondre de l'identité sexuelle ni de l'identité sociale et la rencontre avec l'autre sexe est délicate. Pour les jeunes accueillis cette rencontre est difficilement voilée et régulée par un discours amoureux.

Elle peut être rejetée et ignorée, souvent elle est très compliquée, voire chaotique, et la quête d'identité s'en trouve démultipliée. Demandes affectives et ruptures abruptes, addictions et délinquance, comportements pervers transitoires, parfois une décompensation psychiatrique, vont, isolément ou associés, se manifester.

Du point de vue psychopathologique et structural, nous avons affaire à des **problématiques variées**. On peut brosser une catégorisation indiquant le problème dominant auquel à affaire le jeune. Ainsi se répartissent-ils selon que domine une pathologie de l'image (mésestime, laisser-aller, laisser-tomber, etc.), une pathologie de la relation à l'autre (l'autre est intrusif ou ignoré) ou une pathologie où dominent les problèmes liés au corps (phénomènes hypocondriaques, auto-mutilations, marques sur le corps, problèmes liés à la nourriture, etc.).
Ainsi, chaque sujet se présente avec ses particularités et toute la complexité d'une vie psychique qui ne peut se résumer à la description de simples comportements. Seulement quelques uns des traits décrits peuvent être présents. Ils sont plus ou moins accentués d'un sujet à l'autre. Parfois **le jeune est difficilement accessible** et refuse toute institution. Dans un certain nombre de cas, le recours à l'acte et à la rupture est présent et nécessite attention et souplesse dans les moyens utilisés. Dans tous les cas, la problématique du jeune, au-delà de ses manifestations, indique que lui-même tente de se défendre des difficultés dont il est le siège. Suivant Canguilhem dans ses développements sur *Le normal et le pathologique*, nous dirons que les symptômes du jeune ne peuvent se réduire à des dysfonctionnements élémentaires, mais que la complexité de la problématique de leurs symptômes témoigne d'un autre fonctionnement dont il faut découvrir la logique.

Ainsi, à la croisée des chemins de la pédopsychiatrie, de l'éducation spécialisée et du pédagogique, débordant chacune d'entre elles, la prise en charge est à chaque fois à construire dans le cadre d'un projet personnalisé à partir de cette logique. L'élaboration de celui-ci et son évolution permanente, en fonction des réponses du jeune, nécessitent une **approche interdisciplinaire**.

5-Missions, finalités, objectifs

1- missions

Les missions de l'ITEP s'inscrivent dans le contexte législatif actuel, qui fonde notre action. Les principaux textes qui nous inspirent et nous cadrent sont les suivant :

1-La déclaration universelle des droits de l'homme adoptée aux Nations Unies en 1948.

2-La convention internationale des droits de l'enfant de 1989.

3-la Loi 2002-02 du 2 janvier rénovant l'action sociale et médico-sociale.

4-la Loi 2005-102 du 11 février pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

5-le Décret 2005-11 du 6 janvier fixant les conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques. Il précise les missions des ITEP :

« Art. D. 312-59-2 du CASF. *– I. – Les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques :*

« 1° Accompagnent le développement des personnes mentionnées à l'article D. 312-59-1, au moyen d'une intervention interdisciplinaire. Cet accompagnement amène ces personnes à prendre conscience de leurs ressources, de leurs difficultés et à se mobiliser pour aller vers leur autonomie ;

« 2° Dispensent des soins et des rééducations ;

« 3° Favorisent le maintien du lien des intéressés avec leur milieu familial et social ;

« 4° Promeuvent leur intégration dans les différents domaines de la vie, notamment en matière de formation générale et professionnelle. À ce titre, ils favorisent le maintien ou préparent l'accueil des intéressés en écoles et établissements scolaires, dans des dispositifs ordinaires ou adaptés ;

« 5° Assurent, à l'issue de l'accompagnement, un suivi de ces personnes pendant une période définie et renouvelable dans la limite de trois années ;

« 6° Peuvent participer, en liaison avec les autres intervenants compétents, à des actions de prévention, de repérage des troubles du comportement et de recherche de solutions adaptées pour les personnes mentionnées. »

6-la Circulaire du 14 mai 2007 relative aux instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques et à la prise en charge des enfants accueillis

7-la La loi hôpital, patients, santé et territoires du 21 juillet 2009

8-Les guides de recommandation de bonnes pratiques publiés par l'ANESM, notamment ceux relatifs à la bientraitance et aux conduites violentes.

2- finalités

Le semi-internat ITEP CARDO est une institution à visée soignante qui accueille des adolescents dont la problématique nécessite une prise en compte globale.

En premier lieu, lors de l'admission, viennent la question scolaire et les difficultés relationnelles qui posent problème aux jeunes et à leurs Oarents. Leur inscription en collège

doit être maintenue ou recherchée, elle leur attribue le statut de collégien, et elle est intimement liée aux aspects éducatifs et thérapeutiques qui ont une place équivalente dans l'intervention en ITEP.

Pour répondre aux difficultés de ces adolescents il convient d'agir sur plusieurs champs dans un même temps.

L'ITEP met en place l'articulation entre le thérapeutique, l'éducatif, le pédagogique et le social.

L'ITEP vise à réintroduire « l'Autre » auprès des adolescents et à leur permettre d'organiser une vie sociale construite et apaisée.

3- Objectifs généraux

L'ITEP par son accueil partagé, avec les autres intervenants autour de l'adolescent, et contractualisé avec les parents, poursuit les objectifs suivants :

1-accueillir l'adolescent avec ses différences et de manière individualisée. Cet accueil particulier s'élabore à partir de la singularité de chacun.

2-soulager la souffrance psychique de l'adolescent en l'aidant à modifier son rapport au symptôme, et favoriser l'élaboration psychique du sujet .

3-accompagner les parents dans l'éducation d'un adolescent présentant des difficultés psychologiques.

4-développer la socialisation et l'autonomisation.

L'accompagnement vise l'épanouissement, la réalisation des potentiels.

5-remobiliser les capacités cognitives et organiser la scolarité partagée.

6-inscrire l'adolescent dans une dynamique de projet en proposant des démarches à visées préprofessionnelles.

Pour l'adolescent et ses parents, l'ITEP a pour objectif de permettre au jeune de repérer ses difficultés et de se construire un cadre psychique qui l'amènera à restaurer un lien social plus apaisé à l'autre.

6-REFERENCES THEORIQUES et PRINCIPES D'INTERVENTION

1-Les principes d'intervention de l'association ARRIA

a) L'orientation générale et la conception de l'accompagnement

Dans une perspective d'émergence du sujet, l'association défend la pluralité des approches théoriques, favorisant un regard croisé dans la manière de définir les problématiques des personnes accompagnées.

Une approche qui repose sur la clinique du sujet, c'est-à-dire sur l'écoute, la prise en compte de l'enfant de façon très singulière et la révision permanente des propositions qui lui sont faites en fonction de l'observation. Une réflexion d'équipe sur les conditions qui permettront que l'intériorité de l'enfant puisse apparaître car le soin ne se réduit pas au prendre soin et suppose l'accompagnement d'un réaménagement des solutions que l'enfant a trouvées à de graves difficultés.

De façon générale, les principes d'intervention ARRIA sont :

- accueillir l'enfant dans sa singularité, avec ses symptômes pris comme témoins de certaines difficultés ou tentatives d'y trouver une solution.

- œuvrer au consentement de l'enfant et de sa famille et à leur inscription dans la construction d'un projet,

- proposer des accompagnements éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques articulés à une visée soignante,

- accueillir la parole des parents, leur proposer une collaboration et les accompagner dans leur cheminement tout au long de l'accueil de leur enfant,

- partager, avec les partenaires, les regards et les observations qui sont faites dans les différents lieux de vie de l'enfant.

b) La prise en compte de l'enfant et de sa souffrance

ARRIA accueille et accompagne des enfants pour qui le rapport à l'autre est problématique et dont l'angoisse alimente des passages à l'acte ou des inhibitions.

Des enfants pris dans une problématique du lien social, en difficulté par rapport au cadre et au savoir, qui adoptent souvent des positions rejetantes ou passives.

Le rapport à la parole et au langage est compliqué. Les énoncés peuvent être déposés de façon parcellaire auprès de plusieurs personnes… et impliquent le travail à plusieurs.

Leurs troubles sont l'expression d'une souffrance, de tensions intra et intersubjectives insupportables. Ils sont une réponse à ce qui est vécu par le jeune comme une situation impossible. Ces difficultés souvent majeures ne sont pas à lire sur le versant d'un déficit avéré qu'il s'agirait de corriger ou de combler. Elles sont à considérer comme un mode de réponse subjectif, qui s'est établi au fil des interactions relationnelles, mode dont on peut espérer une

mobilisation. Il ne s'agit pas tant de normaliser les capacités adaptatives d'un enfant, que de chercher à ouvrir un espace nouveau où il pourra effectuer un travail sur lui-même et accéder à une organisation psychique moins défensive. Un déchiffrage permanent des signes que le jeune dépose auprès des différents acteurs permet de saisir l'autre intrapsychique auquel il a à faire et dont il se défend… Nous pouvons ainsi produire les décalages qui conviennent pour qu'une relation plus apaisée et structurante se mette en place. Ceci demande une attention vraie et une grande disponibilité à ce qu'il présente de particulier. Ce particulier se repère quand quelque chose se répète, insiste et qu'il paraît concerner son être au plus près. Ses tentatives de trouver des solutions peuvent passer inaperçues. Nous devons donc rester curieux des trouvailles que lui ou ses interlocuteurs peuvent faire pour favoriser chez lui l'invention de tout ce qui peut lui permettre de réguler son rapport au monde.

L'accroche transférentielle est ici un des leviers de l'intervention ; elle se déroule à l'échelle de l'institution et chaque professionnel doit être en capacité de l'accueillir et d'apporter ce matériel à la réflexion d'équipe ; le transfert est utilisé comme la répétition de quelque chose qui n'a pas été élaboré et qui offre la possibilité d'un traitement qui interrompe la répétition.

c) La place des familles

En premier lieu, nous proposons une écoute de la parole des parents qui prend en considération ce que la famille sait de la situation à laquelle elle est confrontée. Une écoute qui permet d'orienter l'accompagnement en prenant en compte le savoir du côté des parents ainsi que le temps du consentement.

Nous cherchons à établir une collaboration et à accompagner les parents dans leur cheminement tout au long de l'accueil de leur enfant. Leur participation est donc recherchée dès la première rencontre et ce processus est réinterrogé en permanence.

Le principe de « priorité » aux parents quant à l'éducation de leur enfant est clairement posé et contribue au respect des places de chacun. La place de la famille est donc centrale et sa posture est déterminante dans l'élaboration du Projet Personnalisé d'Accompagnement de l'enfant. Des places différentes et différenciées sont mobilisées pour la construction d'un PPA qui part de la demande des parents et s'enrichit des observations de l'équipe pluridisciplinaire.

La qualité du rapport entre les parents et l'institution médico-sociale détermine la possibilité pour l'enfant de s'engager dans le travail que nous lui proposons sans être pris dans un conflit de loyauté. Une qualité de relation qui implique :

- la lisibilité de l'institution pour que les parents se repèrent et comprennent ce qui est proposé pour leur enfant ; l'explication de ce qu'est (et n'est pas) l'institution et l'information complète et cohérente sur le processus handicapant, sur le secteur médico-social, les droits, les obligations, les limites et les potentialités du travail commun…

- la consistance de l'institution qui doit être en capacité d'aider la famille mais aussi de s'opposer à elle. Par exemple, tenir sa position sur le bien-être de l'enfant ou de l'adolescent, ou sur les règles de fonctionnement en opposition parfois à la famille. Consistance également dans sa capacité à garantir un cadre sécurisé pour l'usager, sa famille et les professionnels.

- la tolérance de l'institution qui accepte la disparité des situations sans jugement ni discrimination.

d) Le travail avec les partenaires

L'accompagnement médico-social propose une prise en charge globale mais pas complète et, si l'institution est en capacité de proposer un soin à temps plein, l'adaptation à ce public qui provoque en permanence ruptures et rejets suppose une offre complétée par des interventions différenciées et pose la nécessité d'une pratique à plusieurs : avec la Protection de l'Enfance, la Pédopsychiatrie, l'Education Nationale, la Protection Judicaire de la Jeunesse, les autres établissements du Secteur Médico-Social, les structures de droit commun…

Le lien avec les partenaires est évoqué comme une perspective de construction de parcours de « soins partagés » et complémentaires.

Dans ce lien, l'institution médico-sociale présente et développe une pratique autour du cadre institutionnel comme élément central du soin. La prise en charge globale est inscrite dans le social et inévitablement dans une confrontation, dans la réalité, au rapport à la loi. Ainsi, pour un certain nombre d'enfants, l'institution à temps complet est très difficile, voire insoutenable…

Autrement dit, l'accueil médico-social consiste entre autres à permettre et accompagner un cheminement, à l'intérieur de l'institution, auprès de plusieurs personnes et lorsque le circuit est manifestement trop étroit, il faut pouvoir ouvrir la circulation à l'extérieur…

Il s'agit alors de proposer aux jeunes des rencontres nouvelles à partir desquelles puisse se créer une nouvelle réalité et se vivre quelque chose de différent.

Nous sommes convaincus que la pratique du « soin partagé » a intérêt à être anticipée par les professionnels des différents secteurs pour une construction centrée sur les situations, au cas par cas.

Dans cette perspective, les partenariats sont à construire sur la base d'une reconnaissance d'identités différenciées et complémentaires. Il s'agit donc pour nous de comprendre la logique de nos partenaires et inversement.

Enfin, notre pratique nous permet de proposer dans l'échange un éclairage sur la problématique du jeune et sur la formation d'un symptôme comme tentative de solution à laquelle on ne touche pas incidemment et sur laquelle il est important que les adultes qui entourent l'enfant soient avertis.

2-Les principes d'intervention à l'ITEP

a) La pose d'un cadre sécurisant

Une institution à visée soignante se doit d'être attentive au cadre et à l'ambiance. L'institut le CARDO se donne la charge particulière de proposer aux adolescents un cadre qui leur permette de se construire leur propre cadre psychique et qui favorise le repérage des limites.

Notre souci doit être de veiller à ce que la réalité proposée réponde au mieux aux critères suivants.

Un cadre repérant ⇨ L'éducateur n'est pas là simplement pour faire respecter les règles. Il est là pour présenter un cadre institutionnel (fonctionnel et juridique) qui puisse être compréhensible par les sujets. Il cherche autant que faire se peut à impliquer les sujets de son élaboration, pour mettre ce cadre au service d'une certaine **ambiance**… Il est du côté d'un *contenant* et non d'une *contention*. Il vise à promouvoir une parole politique chez le sujet.

Un cadre sécurisant ⇨ La sécurité qui ici est visée est bien la **sécurité psychique** des usagers et des personnels… dans cet ordre, l'insécurité psychique s'exprime toujours de la même manière, par des réactions d'angoisse…Elle trouve son origine dans un **manque de confiance** du sujet dans le cadre. **Le cadre doit apparaître fiable** et l'on doit avoir cette perspective constante de travailler cette dimension de **sécurisation**. C'est un point fondamental du **travail d'accueil** que l'on doit faire à l'arrivée de chaque sujet dans l'institution… Les personnels sont garants de la *sûreté physique et morale* des personnes qu'ils accueillent.

Un cadre consistant ⇨ L'espace institutionnel doit présenter un caractère de **consistance** que nous pouvons définir simplement comme **la capacité à résister aux conduites pulsionnelles du sujet** mais aussi aux projections qui ne manquent pas de se produire à son encontre et qui empruntent parfois des modalités agressives. Ceci renvoie à l'idée de *« contenant »* telle qu'elle a pu être discutée par Philippe Jeammet. La consistance du cadre n'a de sens que dialectiquement pensée avec le point suivant : la tolérance… Une consistance non tolérante, cela s'appelle de la rigidité.

Un cadre tolérant ⇨ **Tolérance** s'entend ici comme dans la physique des matériaux. La tolérance du matériau est liée à sa capacité à accepter des fluctuations de forme plus ou moins élevées et de revenir à l'état initial. C'est l'histoire du chêne et du roseau…

La **tolérance** du cadre s'adresse à des situations de tensions parfois fortes… **c'est-à-dire à l'expression obligée des symptômes**, qui empruntent l'allure de surgissements pulsionnels incontrôlés ou difficilement contrôlés par le sujet, en particulier dans le registre de l'agressivité et/ou de l'exigence sexuelle non sublimée… la capacité à absorber ces surgissements sans que le cadre soit détruit est déterminante dans la qualité du cadre dont nous parlons…

Un cadre stimulant ⇨ L'éducateur n'est pas là pour « *faire des activités de loisirs* », mais pour penser un environnement *stimulant*, c'est-à-dire offrant une variété (et non une profusion) d'objets pouvant être investis par les sujets. Parmi ceux-ci, on trouvera des *activités de loisirs*, *d'expression, de soutien ou d'apprentissage*.

b) Le symptôme ne se confond pas avec le trouble du comportement

Après les premières années d'expérience, il nous est apparu plus clair, de distinguer les troubles du comportement de ce que l'on appelle le symptôme. Cette distinction rejoint le choix fait par l'AIRE du syntagme « difficulté psychologique » préféré justement à « trouble du comportement ». Les troubles du comportement s'inscrivent sur une même ligne qui va de l'inhibition au passage à l'acte. L'inhibition peut se transformer en passage à l'acte, et inversement. Construire un symptôme, s'en servir comme point d'appui nous semble être beaucoup plus intéressant pour un sujet et c'est à cela que l'institution se consacre essentiellement.

À l'axe inhibition/passage à l'acte, s'oppose un autre axe dégagé par Freud : celui de l'angoisse et du symptôme. Le symptôme est ici une défense contre l'angoisse et une alternative aux mises en acte. C'est par facilité de langage que nous appelons symptôme toutes les manifestations d'un sujet, sans distinction. Car dans les passages à l'acte il n'y a pas de sujet, mais des êtres qui rejoignent leur statut d'objet (actes hétéro ou auto agressifs, le mouvement est identique).

L'école, elle, se règle sur la ligne inhibition/passage à l'acte. Pour faire classe, il faut des enfants qui se tiennent correctement. Par contre, ce qui doit retenir notre attention en tant qu'institution de soin, c'est l'autre ligne : celle des difficultés psychologiques, de la problématique d'un jeune. C'est cela le symptôme. Difficulté psychologique, problématique et donc symptôme sont des termes qui sous entendent que dans ce registre, les choses sont articulées. Elles relèvent du registre de la langue au sens large, c'est-à-dire de la structure symbolique inconsciente comme l'exprime Claude Lévi-Strauss. Elles ne sont pas forcément articulées par le sujet lui-même – il les subit - et pourtant parfois il en dit quelque chose, il en témoigne. Ce peut être aussi les dires des parents , les dires des professionnels, etc.

Pour saisir ce qu'est un symptôme (les difficultés psychologiques) il faut se détourner du modèle médical. Le symptôme relevant de la subjectivité ne fonctionne pas selon le modèle viral ; un symptôme n'est pas une fièvre. Seul Freud a donné, dans le langage de son époque, sa logique propre et indépendante de la médecine, aux phénomènes relevant de la subjectivité. Il a aperçu du coup que le symptôme entendu dans ce sens est ce qui est le plus singulier chez un sujet : ce dont il se plaint ; qu'il est défense contre l'angoisse ; qu'il peut devenir le style d'un sujet car le symptôme n'est pas un dysfonctionnement mais un autre fonctionnement qu'il nous faut apprécier au cas par cas.

Les troubles du comportement doivent être traités clairement : indiquer au jeune qu'il peut en dire quelque chose et, à défaut d'assumer son acte, lui permettre d'assumer une sanction dans le cadre de la bientraitance.

Pour le symptôme c'est autre chose : c'est le déchiffrage de celui-ci auquel nous devons nous consacrer. Le symptôme, c'est tout ce qui est articulé chez un jeune mais pas forcément articulable par lui.

En d'autres termes, déchiffrer le symptôme, c'est avoir un aperçu sur la place du sujet dans le monde (quand il est inhibé ou passe à l'acte, il n'en a plus : d'ailleurs, le sanctionner lui en redonne une).

Le travail à plusieurs est consacré au déchiffrement du symptôme. Ce terme implique l'existence de la « réalité psychique » dans lequel le sujet et ses partenaires sont pris. Les troubles du comportement doivent être traités dans une autre réalité (Freud la nommait « réalité effective »), sans mollesse aucune, et avec le sentiment que plus il y a trouble du comportement, moins le sujet et nous, nous consacrons à la réalisation du symptôme.

e) Se régler sur ce que fait entendre le jeune

-Chaque professionnel tout en occupant sa fonction, développe une clinique au quotidien aux cotés de sujets en difficulté. Il s'agit d'une clinique du détail, à l'écoute des actes et des énoncés que l'adolescent choisit de déposer ou montrer à tel ou tel professionnel.

-les professionnels dans le cadre défini par le règlement, agissent sur les emplois du temps des adolescents en laissant des vides pour qu'émerge une demande ou un désir. Ils se montrent disponibles pour appuyer l'adolescent dans la construction d'un emploi du temps qui prenne sens pour lui en lien avec son projet.

-le professionnel fait une offre de rencontre au jeune en difficulté psychologique. Chaque adolescent se voit attribuer un coordinateur de projet, mais c'est le jeune qui choisit un ou plusieurs adultes pour mettre au travail ce qui lui pose problème. L'institution permet cette souplesse et chaque professionnel se rend disponible, dans la mesure de ses possibilités, pour accueillir cette parole.

L'ensemble de ces observations et propositions sont discutées et validées en réunion d'unité chaque semaine.

f) La temporalité et le rythme

Les adolescents que nous accueillons ont la plupart du temps des perspectives de courte durée. Il convient en général, pour construire un projet, de faire des propositions dans le court terme mais renouvelables pour que cela soit acceptable par eux.

En préliminaire, rappelons que des articulations doivent s'inventer qui tiennent compte du croisement entre le temps de l'institution et celui de chaque jeune accueilli. Entre ces deux nécessités, s'étalonnent le temps de l'institution, du groupe, du jeune et de la famille.

Dans la prise en charge de ces jeunes au Cardo, la question du temps et de son usage est importante, et ceci pour deux raisons.

La première raison tient au fait qu'aucune activité humaine n'échappe au temps. Si les jeunes viennent en un lieu, ils s'y inscrivent dans une temporalité faite de durées et de perspectives. Au vu de leurs difficultés psychologiques, il est nécessaire que le temps que l'institution propose soit rythmé. Il y a certes le quotidien qui l'est par l'emploi du temps particularisé, mais il est aussi important de donner des horizons aux jeunes accueillis, y compris la fin de leur séjour: l'usage du temps avec durées diversifiées, projets à moyen et long terme, rendez-vous divers et ponctuation marquant leur évolution, devient alors un instrument tant éducatif, thérapeutique que pédagogique.

La seconde raison tient au fait que ces jeunes sont en développement. Personne ne connait "les deux bouts de leur vie", ils sont de passage dans l'institution. Quelque chose de l'enfance et de l'adolescence doit encore avoir pour fonction de les protéger, et ce faisant, de leur permettre de se consacrer à la résolution de leur problème. Cette tâche essentielle demande à l'équipe comme au jeune un certain temps pour comprendre, exige une attention fine pour saisir les instants cruciaux (parfois accompagnés de crise), et être prompte dans les actions aux moments opportuns pour que se tracent les perspectives les plus intéressantes pour le jeune.

g) Promouvoir la bientraitance, prévenir les conduites violentes

Accueillir des adolescents dont les difficultés psychologiques peuvent s'exprimer au travers de conduites violentes nous a amenés à penser la prévention de la violence et la promotion de la bientraitance pour garantir le respect de l'intégrité des usagers.

L'ITEP s'est doté d'outils pour identifier, observer et analyser les conduites violentes (réunions cliniques, fiches d'incidents, comptes rendus, protocoles…).

Ensuite l'institution propose des modalités d'organisation et de fonctionnement qui contribuent à la prévention des conduites violentes :

-l'adolescent bénéficie d'un parcours individualisé, il est accompagné vers l'autonomie, il participe à la construction de son projet.

-la qualité du lien entre professionnels et usagers est recherchée par la singularité de l'accueil, la formation des professionnels, l'articulation entre professionnels, et un cadre institutionnel stable.

L'établissement soutient la socialisation des adolescents et la promotion de leur expression. Il est ouvert à la réflexion avec les autres instances de son environnement.

Enfin un soutien particulier est apporté aux professionnels par la mise en place d'espaces de parole, la prise de recul, et la formation interne et externe.

7-LES PRESTATIONS

1-La prestation administrative

La prestation administrative envers les parents et les partenaires est incarnée par la secrétaire située à l'accueil de l'ITEP qui est une interlocutrice privilégiée et spécialisée sur les questions administratives et la transmission des informations entre familles, partenaires (taxis, collèges, MDPH, ARS, CMP…) et l'équipe. L'organisation rigoureuse et quotidienne des transports, la transmission des informations concernant les adolescents est indispensable à l'accompagnement et au respect de la qualité des prestations.

La secrétaire est très impliquée dans la pratique du quotidien, elle a de nombreuses relations avec les jeunes et les parents ; de ce fait elle participe à la réunion d'analyse de pratique.

2-La prestation thérapeutique

Les interventions de l'équipe médico-psychologique se font sous la responsabilité du médecin psychiatre.

La démarche d'analyse de la problématique des jeunes est conçue dans une perspective dynamique ; elle s'inscrit dans un déroulement temporel et ne peut être séparée de la démarche de soins. C'est un travail à plusieurs qui s'appuie sur les observations de chacun des professionnels du dispositif institutionnel : médecin, psychologue, paramédicaux, éducateurs, enseignants, assistant social, chef de service et directeur ; chacun intervient à partir de sa fonction. Cette démarche s'accomplit et s'enrichit au fur et à mesure des entretiens et des rencontres.

La démarche vise au-delà des troubles observés à saisir leur articulation à élaborer leurs causes, leurs coordonnées structurelles d'en calculer si possible les conséquences et à proposer des objectifs thérapeutiques en vue d'améliorer la position du sujet. Le projet personnalisé et d'accompagnement formalise cette visée.

Les prises en charge thérapeutiques s'effectuent au moyen de séances individuelles ou en ateliers avec quelques enfants. La fréquence des séances est adaptée à la demande, et aux difficultés du jeune. L'évolution de la situation et ses réponses peuvent modifier les modalités en cours d'année.

h) Le Psychiatre

Le psychiatre est formé à la psychopathologie et inscrit sa pratique dans une dimension psycho-dynamique. Il a la responsabilité de l'orientation et de la mise en œuvre du projet thérapeutique proposé par l'équipe médico-psychologique. Celui-ci est articulé au champ de l'éducatif et du pédagogique et au projet personnalisé élaboré par l'équipe, auquel il participe.

Le psychiatre participe au repérage de la structure psychique du sujet qui va dessiner le projet thérapeutique. Celui-ci répond à l'accueil du « sujet en souffrance » et à sa mobilisation, à partir de sa position subjective. Il vise la formation de symptômes et de solutions moins destructrices dans sa façon de se construire avec ses partenaires, pour lui permettre de se faire une place.

Le projet de soins nécessite parfois une pratique à plusieurs avec les différents partenaires d'un jeune dans le champ psychiatrique (CMP, hôpital de jour…), déjà en place ou à venir et un travail en lien avec les différents acteurs de soin.

Cela suppose un lien de confiance avec la famille qui peut être confrontée à de nouvelles étapes de soin: un jeune peut avoir besoin d'une médication si l'envahissement de la personnalité est trop important, visant un apaisement pour une reprise du travail thérapeutique. Il peut avoir besoin d'une hospitalisation dans un moment de décompensation, pour le protéger de passage à l'acte ou pour mettre en place un traitement et son suivi. Médication et hospitalisation sont ponctuelles et s'accompagnent d'une évaluation concertée et de la recherche de solutions alternatives.

i) Le Psychologue

La pratique du psychologue s'inscrit dans une approche psycho-dynamique en référence à la psychopathologie et est étayée cliniquement. Son travail s'oriente à partir de la dimension du langage et de la fonction de la parole, celle-ci n'étant pas réduite aux seuls phénomènes de communication. Il s'agit d'effectuer une analyse fine des actes et des mots concernant chaque jeune et de savoir déchiffrer les éléments remarquables de la problématique d'un jeune. L'analyse de ces éléments permet d'apprécier dans le détail la position psychique, consciente ou non, dans laquelle se trouve le jeune. Cette position a des conséquences sur les modalités relationnelles avec les autres, à la fois ses pairs et les adultes, et cela quel que soit le lieu (famille, institution, etc.).

Pour chaque jeune accueilli à l'institut, il s'agit de l'aider à approcher ce qu'il vit de sa souffrance de son histoire dans une visée thérapeutique (les modalités de rencontre se font au cas par cas). Cette visée thérapeutique consiste à aider le jeune à modifier cette position psychique qui grève son existence, entrave ses aspirations et l'empêche de tisser des relations sociales stables nécessaires à son épanouissement.

Enfin, le psychologue est attentif à ce que son travail soit articulé à l'ensemble de la démarche de soins et cela pour tous les jeunes. Cette articulation se fait avec les autres professionnels de l'établissement et également avec les parents.

j) L'orthophoniste

« Tout comportement a la valeur d'un message, c'est-à-dire qu'il est une communication, il suit qu'on ne peut pas ne pas communiquer. Activité ou inactivité, parole ou silence, tout a valeur de message. De tels comportements influencent les autres, et les autres, en retour, ne peuvent pas ne pas réagir à ces communications, et de fait eux-mêmes communiquer (…). On ne peut pas dire non plus qu'il n'y ait communication que si elle est intentionnelle, consciente ou réussie, c'est-à-dire qu'il y a communication mutuelle. » Watzlawick 1967

L'orthophoniste accompagne le jeune vers une utilisation du langage oral et/ou écrit qui lui permette de faire lien social.

Nous privilégions une approche pragmatique et non normative du langage, c'est-à-dire une approche où sont mises en évidence les relations existant entre un énoncé, son contexte et l'intention avec laquelle il est produit.

Ainsi, les troubles langagiers que présente le jeune ne sont pas appréhendés comme des éléments déficitaires, bien que cette dimension existe et le plus souvent de manière disharmonieuse par rapport aux potentialités, mais comme des symptômes dont la valeur est à apprécier par rapport à l'ensemble de sa problématique. L'accompagnement du jeune est d'abord conditionné par la rencontre initiale entre deux sujets d'où découleront éventuellement une demande du jeune et/ou une proposition de l'orthophoniste, et cela en lien avec l'équipe interdisciplinaire.

Dans cette optique, priorité est donnée à ce qui émerge ici et maintenant dans la rencontre comme moyen choisi par le jeune pour entrer en relation.

Cet espace d'expression peut lui permettre au fil du temps, en prenant appui sur le lien, de symboliser, de s'inscrire dans le temps et l'espace, d'expérimenter de nouvelles modalités de communication orale et écrite, de faire des liens par des évocations ou des associations, d'exercer ses compétences cognitives.

La lecture de ce qui se déroule dans le cadre des séances, des difficultés ou impasses rencontrées, se fait dans la pratique à plusieurs au travers des temps de coordination thérapeutique.

k) La psychomotricienne

« Un psychomotricien s'occupe du corps ou plus précisément de l'investissement de celui-ci »[8], du rapport singulier de chaque sujet au monde, inscrit dans ce corps. Aussi, y a-t-il deux dimensions : le rapport que le sujet entretient avec son corps (dans le sens d'avoir un corps), mais aussi ce corps inséré plus ou moins dans le monde. Le médium de ses différents rapports se distribue dans les trois registres de : l'efficacité symbolique, de l'image et du réel.

L'approche psychomotrice fonde son projet sur les liens corps/psychisme ; la notion de corps n'est pas limitée à un ensemble fonctionnel d'organes : la notion de corps va plus loin que cet ensemble.

Le psychomotricien offre un espace-temps thérapeutique, une aire transitionnelle où l'adolescent pourra exprimer ce qu'il en est de son vécu, de ses difficultés, par la façon de mettre en jeu son corps sous le regard de l'autre, dans la rencontre avec le psychomotricien.

Le corps chez les adolescents est au devant de la scène. En effet l'adolescent vit l'émergence de la sexualité, les modifications pubertaires plus ou moins rapides, dysharmoniques. Il y a un remaniement des repères : corporels, spatiaux, temporels...

De plus le corps devient également un fort représentant symbolique des préoccupations et des tensions internes.

Dans cette délicate transition qu'est l'adolescence où le corps et le psychisme sont mis à nu, le jeune est en quête d'identité, en faille narcissique, en recherche d'inscription sexuée et en interrogation sur ce qu'il en est de son existence (vie et mort).

En s'occupant du corps, la psychomotricité « prend de front » la fragilité et la complexité de ce corps qui change, se transforme. Le travail s'en trouve sans cesse menacé, bouleversé.

Le psychomotricien, en complémentarité avec les autres professionnels en s'inscrivant dans un travail à plusieurs, aide le jeune à trouver un apaisement, un ancrage psychocorporel contenant. Il vient soutenir l'adolescent dans sa capacité à satisfaire ses propres besoins, à faire des choix, à trouver sa place de sujet incarné dans un corps.

Le psychomotricien, par la proposition d'exercices corporels, de jeux, de parole, en interaction - en séances individuelles ou de groupe -, contribue à une restructuration, une harmonisation de l'agi, de l'image corporelle et des identifications symboliques et idéales.

---

1 . Ballouard C. (2003), *Le travail du psychomotricien*, Paris, Dunod, p.3

3-La prestation éducative

L'éducation spécialisée ouvre à chaque adolescent considéré dans sa singularité, un espace relationnel sollicitant, qui l'invite à travailler sa subjectivité, ses représentations personnelles, sa relation à lui-même et à autrui, son rapport au savoir, aux connaissances…. L'action éducative permet à l'adolescent de se restaurer dans son estime de soi, de mieux repérer les conditions du vivre ensemble et l'intérêt à renoncer, à "lâcher" une part de ce qu'il cherche à maîtriser dans ses relations aux autres pour trouver en retour la sécurité qui lui fait défaut. . *« Le processus éducatif touche à une triple dimension, d'humanisation (inscription dans l'ordre de l'humain) d'insertion (inscription dans la réalité sociale) et d'identification (inscription dans une logique subjective)… »(Joseph ROUZEL)*

Les propositions éducatives constituent un lieu et un temps dans lequel et à partir duquel un jeune peut élaborer sur ce qui lui arrive, se construire, accéder à l'autonomie. Il constitue un domaine moins exposé aux enjeux d'attente de réussite que celui de l'école. L'accompagnement consiste à établir avec l'adolescent une relation, qui au-delà de l'activité elle-même, appelle à se situer dans l'ordre du langage. Par le média de l'activité, l'éducateur va chercher à susciter, établir, restaurer, entretenir une relation. Au-delà de l'expression des agirs plus ou moins tonitruants ou énigmatiques, l'éducateur va progressivement favoriser la mise en mot d'une question, d'un souci, d'un affect… et la restituer à l'intéressé comme une démarche reconnue et valorisée.

Cette écoute est à la fois attentive à la parole donnée, attentive au désir non exprimé qui se fait jour dans la relation à l'autre, à partir du pouvoir dynamique et créatif de chaque jeune en interaction avec le collectif de pairs.

Les rencontres éducatives offrent un temps et un espace dans lesquels l'adolescent peut mettre en jeu ce qui fait pour lui obstacle à l'apprentissage et faire l'expérience de ses potentialités dans un souci de valorisation de son identité. La mise en mot des situations vécues par l'adolescent, l'expression des affects, l'expérimentation de ses goûts et de ses choix personnels sont recherchés et favorisés.

Les centres d'intérêts constituent une entrée privilégiée pour susciter des interactions entre la mobilisation des dynamiques personnelles, l'expression et la prise de parole. Il s'agit d'instaurer une relation pour permettre aux jeunes de s'intéresser à leur vie psychique, à en savoir davantage sur ce qui les anime, sur ce qui se répète de façon plus ou moins délibérée ou consciente, parfois même à leur insu.

De par leur problématique personnelle, certains adolescents n'arrivent pas à s'inscrire complètement dans les propositions scolaires en intra ou à l'extérieur. Il est quelquefois nécessaire de leur proposer des activités spécifiques qui les décentrent de cette difficulté. Elles sont à lire comme une diversification des modalités sollicitant l'élaboration personnelle du

vécu et du projet d'avenir. Ces propositions peuvent se situer dans le registre d'une approche de la culture technique et technologique.

Elles sont indiquées :

- Lorsqu'un adolescent fait le choix d'une alternative au cadre scolaire dans l'institut ou en scolarisation externe à temps partiel et qu'il manifeste un minimum d'adhésion à un projet basé sur l'activité technique, technologique, la découverte des métiers et des professions.
- Lorsqu'un adolescent est en recherche d'alternatives à une scolarité classique de par l'insuffisance de son niveau scolaire ou de son adaptation.

Ce type de proposition peut se réaliser dans le cadre d'un atelier animé par un éducateur préparé à cette mission particulière.

a) Une journée au Cardo

La prestation éducative se déroule sur toute la semaine du lundi au vendredi. Les personnels éducatifs sont coordinateurs de projet et ont en charge la construction des emplois du temps personnalisés des adolescents. La journée est rythmée de la manière suivante avec une ritualisation propice à la tenue d'un cadre rassurant:

1-l'accueil :

Les adolescents doivent se sentir attendus. Entre 8h50 et 9h00 ils arrivent par le portail et remettent leurs objets personnels (téléphone, MP3…). Ils se dirigent ensuite vers leur groupe où un professionnel les attend pour un temps d'échange et de recueil d'information.

2-temps d'activité (pédagogique, éducatif ou thérapeutique)

Les jeunes accueillis ont un temps de concentration limité. Il leur est systématiquement proposé de couper la matinée ou l'après-midi en plusieurs séquences.

La construction et le choix des séances de travail sont liés au projet personnalisé d'accompagnement. Il est remis à chacun un emploi du temps qui prend en compte des temps de scolarité, des temps éducatifs et des temps de soin. Il est construit en y introduisant les moments au collège et les temps de soin à l'extérieur.

La capacité importante de ces jeunes à évoluer, oblige à une actualisation permanente des emplois du temps.

3-la pause

Nous concevons ce temps comme un support éducatif. C'est le moment délicat où l'effet de groupe se fait sentir et nous pouvons y travailler le collectif. Il est source d'angoisse pour certains. Nous proposons donc plusieurs modalités d'accueils :

- en individuel dans la bibliothèque ou sur un groupe,

-en collectif avec activités ludiques et sportives sur la cour ou sous le préau.

4-le repas

Nous recherchons lors des repas à proposer un moment apaisé, convivial, qui permette l'échange, la découverte alimentaire et l'apprentissage de règles collectives.

Ce temps génère souvent de l'angoisse du fait que le jeune est confronté aux autres, ainsi qu'à la question de sa place et à son rapport à la nourriture. Les adolescents sont répartis en trois salles avec à chaque table une présence éducative.

L'organisation des repas est soumise à des règles éducatives expliquées aux adolescents sur les thèmes suivants: l'attribution des places, le service, les sorties de table, la participation au débarrassage et nettoyage…

5-le départ et les transports

Les adolescents quittent le CARDO après avoir récupéré leurs objets personnels accompagnés d'un éducateur. Ils ne partent pas tous à la même heure en fonction des emplois du temps personnalisés, ils doivent donc signaler leur arrivée et leur départ.

L'autonomisation recherchée chez les adolescents nous amène à leur apprendre l'utilisation des transports en commun de façon progressive. Il est indiqué dès l'admission au jeune et à ses parents que la recherche de l'autonomie dans les transports fait partie du processus de maturation attendue chez un adolescent.

b) Orientation pré-professionnelle et stage

Dans un premier temps l'objectif est de sensibiliser les jeunes à leur orientation, dans cette période d'âge où ils doivent déjà faire des choix. L'estime de soi tient une place importante dans cet accompagnement. En effet il est nécessaire de faire cheminer le jeune dans ses choix en lien avec ses envies et ses possibilités du moment, sans qu'il se sente dévalorisé. Un éducateur de l'équipe est mobilisé tout particulièrement sur les accompagnements individuels à la découverte du milieu professionnel sous différentes formes.

La découverte du monde professionnel et les orientations scolaires nécessitent plusieurs axes et niveaux d'action. Leurs chronologies varieront selon les projets de chacun.

Les stages

Avec les jeunes qui ne sont pas en inclusion scolaire, il est proposé des accompagnements à la recherche de lieux de stages, en lien avec l'enseignant de l'ITEP, pour la réalisation de lettre de motivation, de CV et d'écrits demandés au cours du stage.

La fréquence de ces stages est en lien avec le projet du jeune concerné. Cela peut aussi bien se dérouler sur une demi-journée, une journée par semaine ou sur des durées plus importantes.

Dans cette configuration la convention de stage est établie par l'ITEP le Cardo. Le suivi est réalisé par le professionnel qui est responsable des stages. Cela comprend la recherche du lieu, l'entretien avec le responsable de l'entreprise et la signature de la convention, la découverte du trajet, une disponibilité durant le stage jusqu'à son bilan. La famille du jeune est associée voire impliquée durant toute cette période.

Il est donné au stagiaire un carnet de stage qui est rempli avec l'aide de l'enseignant et du responsable des stages.

Avec les jeunes qui sont en inclusion scolaire, nous proposons un travail en partenariat avec le lieu de scolarité et leurs parents. Nous mettons à leur disposition notre réseau de lieux susceptibles d'accueillir des jeunes en stage et divers accompagnements nommés ci dessus si nécessaire.

Les Entretiens

En interne, avec l'éducateur responsable du suivi des stages.

Le premier rendez vous servira à présenter le cadre, la fonction de l'éducateur responsable du suivi des stages et de l'accompagnement qu'il peut apporter (recherche de terrain de stage, suivi lors du stage et bilan à son terme), des outils disponibles (un cahier de stages, un carnet d'adresses),mais aussi à déjà rechercher avec le jeune les métiers qu'il souhaiterait faire plus tard, ce qui peut guider la recherche de terrain de stage.

Les rendez vous suivants auront plusieurs natures : faire le point sur l'évolution des demandes du jeune, l'aider à remplir le cahier de stage, le sensibiliser sur son avenir professionnel…

Ces entretiens peuvent avoir lieu avec des personnes extérieures.

Pendant leur accueil au Cardo ou pour leur sortie, les jeunes peuvent être amenés à choisir une orientation scolaire ou en changer. Un rendez vous au CIO (Centre d'Information et d'Orientation) est programmé dans l'année de leurs 14 ans pour que cette question de l'orientation chemine et prenne sens, puis un second rendez vous lors de leurs 15 ans afin d'affiner leur projet.

Les visites d'entreprises

En plus des périodes de stage, des visites d'entreprises sont programmées sur l'année. Celles-ci peuvent contribuer à donner de nouvelles envies, à questionner ou apporter des réponses sur les différents types de métier et sur l'orientation scolaire.

c) Les activités physiques et sportives

L'évolution du corps à l'adolescence, ainsi que l'énergie déployée par ces jeunes nous a amenés à penser l'éducation sportive à l'ITEP dans le cadre du tryptique thérapeutique, éducatif et pédagogique.

Objectifs généraux des Activités Physiques et Sportives :

- ✓ Favoriser le développement des conduites motrices et leur adaptation aux activités de la vie quotidienne (ainsi que les aspects sécuritaires liés aux APS).
- ✓ Favoriser le développement des potentialités intellectuelles, affectives et sociales.
- ✓ Contribuer à la valorisation de l'estime de soi.
- ✓ Développer l'esprit d'initiative, de responsabilisation, de décision.
- ✓ Développer les capacités organiques et foncières, entretenir le capital santé et lutter contre la sédentarité.
- ✓ Transmettre des objets culturels signifiants par la pratique d'APSA variées.

Finalités plus spécifiques de l'APS en ITEP :

Au regard des caractéristiques des jeunes accueillis, de façon plus spécifique :

Favoriser la restauration du lien social :

Permettre à chacun d'avoir, de prendre une place dans le groupe, savoir y exprimer un besoin, une envie, une difficulté de manière adaptée.

Développer une image favorable de soi :

Revaloriser l'estime de soi. Le jeune est placé dans un contexte le plus propice à l'apprentissage. Les activités sont organisées afin de lui permettre de progresser et ce, quelles que soient ses compétences et difficultés.

Favoriser un rapport ordinaire à son environnement :

L'activité sportive est un cadre socialement reconnu et de référence, le jeune doit y prendre du plaisir. Il est confronté au respect des règles, des contraintes liées à l'activité, à la sécurité, au groupe.

Favoriser le rapport au savoir :

Permettre au jeune de retrouver le goût des apprentissages par des moyens moins conventionnels que ceux d'un cours d'EPS au collège ou au lycée.

Ces axes de travail ne sont pas que théoriques. Structuré mais souple au besoin, le cadre posé en APS a pour but de répondre aux besoins des jeunes accueillis en ayant à l'esprit chacune de leurs difficultés, en lien avec le PPA.

Moyens mis en œuvre:

Les temps de sport au CARDO se déroulent sur une journée et demi :
La plupart des temps d'activités sont transversaux.

Les temps de groupe sont donc essentiellement axés autour d'activités individuelles, activités gymniques, sports d'opposition, activités de pleine nature, découverte des sports de glisse.

L'année étant découpée en 5 périodes, 5 cycles différents.
A titre d'exemple :

	Périodes				
	Septembre à Toussaint P1	Toussaint à Noël P2	Noël à Février P3	Février à Pâques P4	Pâques à Sortie P5
Activités	Activités gymniques	Sport de glisse Sport d'opposition	Escalade	Escalade Badminton	Sport de plein air Continuité escalade en extérieur VTT, BMX

Les ateliers réduits sont des séances d'une heure proposée à un jeune dans un but extrêmement précis. La mise en place de ces ateliers découle souvent d'une réflexion collective et/ou d'une demande de l'équipe en rapport avec un besoin très spécifique répondant à un moment donné au projet personnalisé de chaque jeune.

Un maillon du travail interdisciplinaire au service de chaque projet individuel:

Si l'on considère le parcours d'un jeune au sein de l'institut, de son premier accueil à sa sortie de l'ITEP (retour à l'école, passage au collège, poursuite de son parcours vers un autre institut spécialisé), ces phases sont réfléchies et évaluées au sein de l'équipe interdisciplinaire.

L'évaluation porte sur différents critères:

***Cohérence* : entre les finalités, les moyens mis en œuvre.**

***Pertinence*: du choix des activités, de leur traitement.**

***Efficacité*: quels objectifs sont atteints, en voie d'être obtenus.**

L'évaluation :

Physique: Capacités motrices pour réaliser des actions de tous les jours,
Capacités pour s'adapter à des situations motrices plus ou moins complexes et/ ou difficiles
Compétences en lien avec le niveau attendu pour un jeune de son âge,

Affectif: Niveau d'autonomie durant les séances, investissement,
Capacité à gérer l'apprentissage (conduite d'évitement, persévérance…),

Intellectuel: Capacité à comprendre des consignes (degré d'adaptation du vocabulaire),
Capacité à se repérer et à s'adapter dans l'espace et le temps,

Social: Capacité à adopter un comportement adapté au sein d'un groupe.

d) L'éducateur coordinateur de projet

La question de la référence est inhérente à tout système institutionnel et social. Dans tous les rapports humains, chacun a à se situer par rapport à l'autre. Ainsi le premier système référentiel de l'adolescent est la famille.

La principale problématique de ces jeunes réside dans la difficulté à pouvoir occuper une place dans le système familial, place qui puisse être clairement définie par rapport aux instances familiales.
Au niveau institutionnel, la désignation d'un coordinateur de projet pour un jeune constitue un artifice pour créer une structure relationnelle. La personne nommée référent-coordinateur est ainsi mise à une place différente des autres mais sans pour cela exclure ou annuler les autres personnes. Pour autant, il ne peut y avoir qu'une seule personne qui occupe cette place.

- Le coordinateur de projet est le garant du projet personnalisé d'un jeune : il recueille mais aussi transmet et retransmet des informations auprès de ses collègues, de la famille, du jeune lui-même, etc. Il assure la cohérence et la coordination des différentes actions, assure le suivi du projet tant concernant la vie scolaire, professionnelle que familiale et personnelle.
- Il s'engage avec l'institution dans une interface et dans la qualité de ces transmissions. Pour cela il organise les échanges avec ses collègues, entre en contact avec la famille tous les 15 jours au minimum, vérifie qu'un échange bi hebdomadaire est réalisé avec les collèges.
- A partir de l'emploi du temps de l'adolescent, il organise un dialogue visant à garantir une place repérée pour celui-ci. Il lui propose des temps où pourront être envisagées des modifications des activités.
- Il s'inquiète de l'insertion sociale de l'adolescent et fait des propositions d'activités pendant les Journées d'Accueil Personnalisées.
- Cela a des effets, car le coordinateur est pris lui-même dans un système qui le dépasse. Celui qui est coordinateur a aussi à se situer par rapport à des éléments extérieurs à lui, au nom de quoi il est référent (l'institution, le directeur, l'équipe, les règles de vie, la société et ses lois, etc.).

Par rapport au jeune, le coordinateur de projet occupe une place singulière qui autorise chacun à occuper la sienne à son niveau en respectant ainsi la différenciation. On introduit de ce fait un système symbolique, et plus particulièrement un lieu d'adresse.

Exercer la fonction de coordinateur, c'est signifier au jeune que l'on n'est pas dans un rapport de toute puissance et que l'on ne peut décider seul, imposer... et qu'il y a toujours une référence à l'autre. Une des fonctions essentielles de cette mission spécifique est donc de présentifier le « manque », c'est-à-dire cette incapacité qui est la nôtre de pouvoir répondre à tous les besoins et les demandes, d'être marqué par l'incomplétude. Le coordinateur se situe donc à l'opposé de celui qui va apporter une réponse à tout, régler tous les problèmes. Etre coordinateur-référent, c'est faire apparaître la nécessité des autres et que chaque sujet est en prise dans un système de coprésence.

e) Les Journées d'Accueil Personnalisées pendant les vacances scolaires et les séjours

Légitimement, certains adolescents demandent à avoir autant de vacances que leurs camarades collégiens. Pour eux, ce qui est en jeu, c'est la question de leur identification en tant que collégien ; ne pas être perçu comme les autres adolescents stigmatise leur différence.

Par ailleurs certaines familles ne comprennent pas la nécessité pour le jeune de venir à l'établissement alors que frères et sœurs sont en vacances.

Ainsi selon les besoins de chacun, en référence au PPA, des interventions « hors les murs » éducatives et thérapeutiques sont mises en œuvre pour certains des adolescents de l'ITEP. Des groupes peuvent éventuellement être constitués selon les centres d'intérêts des uns ou des autres.

Des séjours de nature et de durée différente peuvent également être organisés afin de favoriser une socialisation dans un milieu »protégé ». Au cours d'un séjour, l'adolescent se trouve immergé durant quelques jours dans un autre contexte et sans la présence de ses parents. Ce qui lui permet d'expérimenter :

-l'effet d'une séparation momentanée.

-des attitudes différentes dans le rapport avec les adultes et le rapport au monde

-d'autres solutions pour traiter ses peurs, ses angoisses.

-des environnements nouveaux face auxquels il devra s'adapter en s'appuyant sur les adultes.

-des rythmes de journées variés.

Certains des adolescents ont une certaine jouissance à encore être considérés comme « l'objet » de l'autre. La séparation n'est pas faite. Ce qui est dommageable car pour avoir accès à l'unité de leur personne, il faut qu'ils consentent à la séparation.

La séparation psychique par le langage est notre quotidien. Lors d'un séjour l'éloignement géographique amène une séparation physique qui nous laisse plus de disponibilité pour introduire le langage.

La séparation avec le milieu familial a beaucoup d'effets. Pour certains jeunes partir sans leurs parents n'est pas chose facile. En amont du séjour, c'est l'occasion d'échanger avec l'adolescent sur ses peurs et ses inquiétudes, et l'aider à trouver des solutions.

Ces séjours permettent aux adultes de mieux percevoir l'adolescent dans sa globalité, notamment lors de moments de repas, de soirées, de couchers, qui laisseront entrevoir des fonctionnements particuliers et des difficultés spécifiques.

f) Le conseil des jeunes

Dans le cadre de l'exercice de la citoyenneté, un conseil des jeunes hebdomadaire est mis en place au sein de chaque unité. Il est un support de réflexion, de discussion et de proposition pour le Conseil de la Vie Sociale qui se réunit 3 fois par an.

L'organisation d'une discussion à plusieurs est un exercice compliqué pour ces adolescents qui sont en difficultés relationnelles. Il est important pour que le conseil puisse se tenir convenablement de le limiter dans le temps (inférieur à 30 minutes), de fixer des règles qui permettent le respect de l'autre, et de ritualiser les thèmes à aborder.

De manière générale on y traite des questions de la vie quotidienne dans l'établissement. Le conseil marque un temps d'arrêt par rapport aux activités, il permet de mettre en mots une question, une demande, un point de vue. Cet espace de parole régulier permet d'apprendre à différer les réponses pour des adolescents qui sont pris dans la problématique de l'immédiateté. L'intervention de chaque adolescent s'inscrit dans une dimension collective.

g) L'entretien éducatif individuel

Il est demandé aux adolescents accueillis à l'ITEP de s'occuper de leurs difficultés relationnelles, pour ce faire il leur est proposé, entre autre, une rencontre régulière avec un éducateur. Le coordinateur de projet offre un espace de parole à chacun des adolescents dont il s'occupe pour aborder le quotidien et le projet personnalisé d'accompagnement. Ce temps peut être utilisé pour évoquer des difficultés ponctuelles, des projets à venir ou des demandes…

C'est un espace privilégié inscrit dans son emploi du temps où le jeune prend une part active dans la mise en place de son accompagnement. La fréquence des entretiens varie en fonction de l'évolution de l'adolescent et de son projet.

h) La personne ressource

Dans le cadre d'une institution à visée soignante qui cherche à prendre en compte les difficultés psychologiques et à prévenir des manifestations de violence, l'institution a mis en place un dispositif d'accompagnement nommé « personne ressource ».

Les adolescents accueillis peuvent se trouver dans une impasse relationnelle au sein de l'activité prévue (classe ou atelier…). Afin de prévenir une crise, et d'éviter l'errance dans les couloirs avec un sentiment d'abandon, l'adolescent sera « adressé » à un autre adulte de l'institution qui n'est pas pris dans le conflit que vit le jeune: **la personne ressource**. Chaque matin et après-midi un membre de l'équipe occupe cette fonction.

L'objectif est de permettre à l'adolescent de s'apaiser pour retourner ensuite dans son activité.

La personne ressource se met en position d'écoute de ce que le jeune a à exprimer, mais elle ne propose pas une autre activité. Elle accompagne l'adolescent le temps de l'apaisement. Selon la situation elle peut le faire dans ou hors institution.

4-La prestation pédagogique

Le travail des enseignants s'effectue en référence aux programmes officiels de l'Education Nationale dans le cadre d'une pédagogie adaptée. Leur action s'inscrit dans le projet global de l'établissement en complément des actions éducatives et thérapeutiques qui sont également proposées.

En référence au décret, les élèves accueillis à l'ITEP « présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, **perturbent gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages**. Ces adolescents se trouvent, **malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées**, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé ».

Par ailleurs, au regard de la loi de Février 2005, tous les élèves doivent être inscrits et scolarisés dans leur école ou collège de quartier (art L.351-1). Il n'est dérogé à cette règle que si, après une étude de la situation, des difficultés importantes rendent la scolarisation impossible pour l'élève.

L'ITEP le CARDO pratique la scolarité partagée avec les collèges. Cette inscription dans un établissement scolaire concourt à leur attribuer un **statut de collégien** qui facilite leur rapport au monde et le lien social. Il n'est pas supportable pour les adolescents du CARDO de revendiquer un statut « d'Itépien » qui n'existe pas et qui les enferme sous le signifiant d'adolescent malade.

a) Les ESS, un lieu de décision

L'organisation de la scolarité des jeunes accueillis en ITEP est liée au PPS (projet personnel de scolarisation) qui est un volet du PPA (projet personnalisé d'accompagnement) : art D.312-10-3 du décret 2009-378

Des ESS (équipes de suivi de scolarisation) veillent à l'organisation et au suivi de chaque PPS décidé par la CDA (Commission des Droits et de l'Autonomie des personnes handicapées). Leur animation et leur coordination sont confiées à l'enseignant référent, aux fins de rechercher la continuité et la cohérence des parcours.

Les missions de l'équipe de suivi de la scolarisation : elle est composée de toutes les personnes qui concourent directement à la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation de l'élève et au premier chef de ses parents et des enseignants qui l'ont en charge. Elle se réunit au moins une fois par an afin de procéder à l'évaluation du PPS et de sa mise en œuvre. Elle exerce une fonction de veille sur le PPS afin de s'assurer que toutes les mesures qui y sont prévues sont effectivement réalisées.

Elle propose à la CDAPH, avec l'accord des parents de l'élève, toute révision de l'orientation de l'élève qu'elle juge utile.

L'équipe de suivi de la scolarisation est l'instance qui formalise le partenariat au service des parcours scolaires des élèves.

Les parents de l'élève, l'enseignant référent, les enseignants qui ont en charge sa scolarité, les professionnels de l'éducation, de la santé ou des services sociaux sont présents. Les chefs d'établissement, les directeurs des établissements de santé ou médico-sociaux, les psychologues scolaires, les conseillers d'orientation psychologues ainsi que les personnels sociaux ou de santé de l'Éducation nationale font partie de l'équipe de suivi de la scolarisation.

b) Définition du PPS

« *En fonction des résultats de l'évaluation [par l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH], il est proposé à chaque enfant […] handicapé, ainsi qu'à sa famille, un parcours de formation qui fait l'objet d'un projet personnalisé de scolarisation assorti des ajustements nécessaires en favorisant, chaque fois que possible, la formation en milieu ordinaire. Le PPS constitue un élément du plan de compensation. Il propose les modalités de déroulement de la scolarité coordonnées avec les mesures permettant l'accompagnement de celle-ci figurant dans le plan de compensation.* » (Art. L112-2 du Code de l'Éducation

Mise en œuvre du PPS au sein d'un établissement spécialisé

Sa mise en œuvre au sein d'un établissement spécialisé est un enjeu particulièrement important ; elle peut apparaitre plus complexe du fait de sa nécessaire articulation avec le projet personnalisé d'accompagnement, ainsi que des différences de cultures professionnelles en jeu.

Il s'agit de trouver un équilibre entre, d'une part, la réponse aux besoins de l'enfant et les préconisations consécutives de l'équipe interdisciplinaire qui s'imposent aux acteurs autour de la scolarisation de l'enfant, et d'autre part la nécessité de laisser aux professionnels une certaine « liberté » dans leurs pratiques. Il faut développer la capacité à l'invention, à l'innovation.

Le PPS constitue un cadre, une aide à destination de tous les professionnels. Il s'agit pour tous d'un fil rouge, d'un outil définissant des repères.

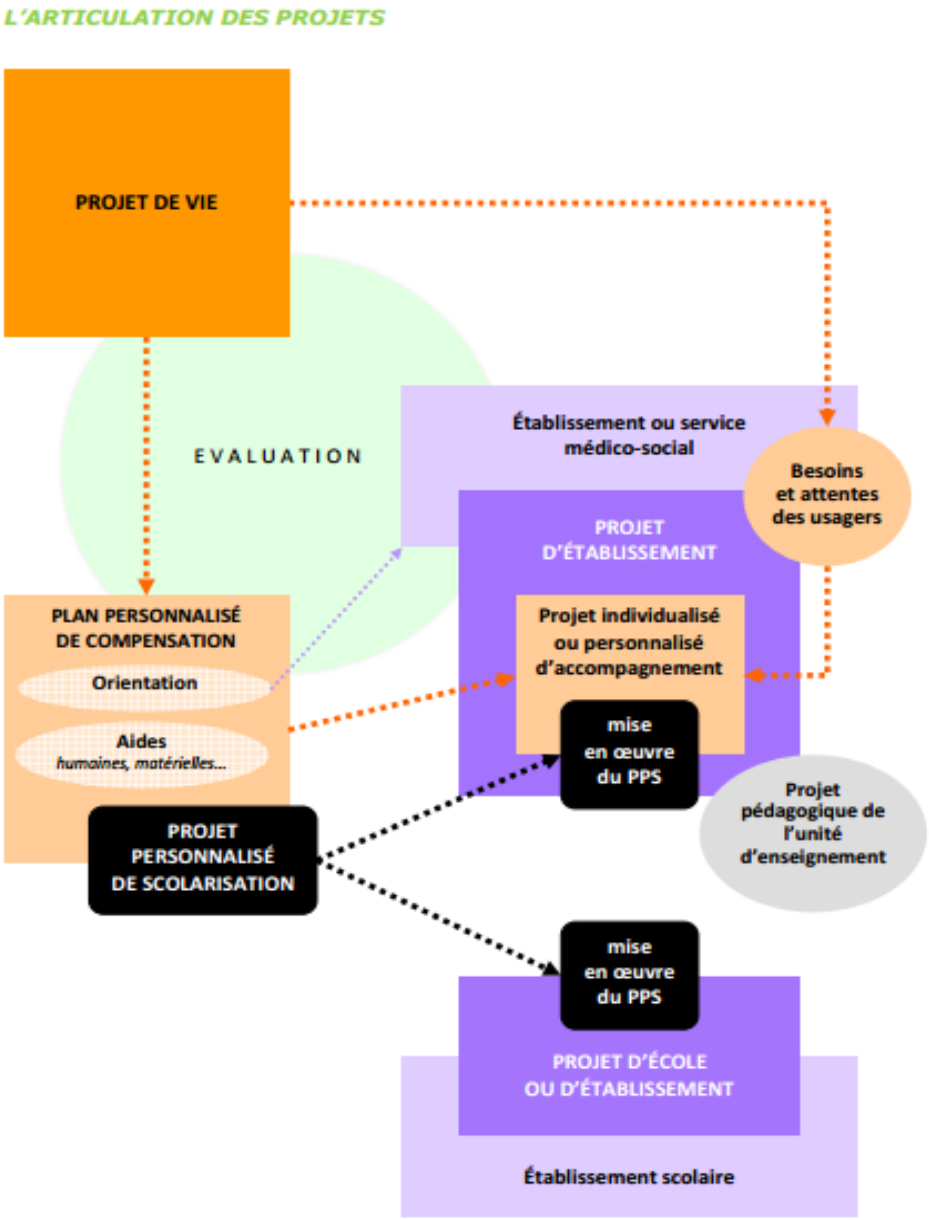

c) Orientations pédagogiques

La finalité première de la scolarisation des adolescents en ITEP est de les aider à réinterroger, dans un cadre différent, ce qui a pu faire impasse et ce sur quoi ils vont tenter de s'appuyer pour dépasser cette impasse. Cette orientation de travail doit permettre aux jeunes présentant des difficultés cognitives, psychologiques, de poursuivre, de maintenir ou de redémarrer des acquisitions scolaires. L'enseignant doit être attentif à chaque élève dans son rapport au savoir et le soutenir dans ses tentatives d'apprentissage. Il doit accepter les enjeux délicats de la relation de chacun avec la fonction d'enseignant et se décaler de la position du maître détenteur de savoir, afin de le guider dans sa démarche de réflexion et de connaissances. Parmi les missions de l'enseignant, il est intéressant de faire entrevoir autre chose de l'école, de la classe, des apprentissages. Et également, de les aider à modifier leur regard sur eux-mêmes, sur l'opinion qu'ils se sont faits de leurs compétences.

Lorsque l'on évalue les besoins des adolescents accueillis, il nous faut prendre en compte leurs carences, leurs peurs et les demandes exprimées, leur rapport au monde ainsi que les nécessaires droits et devoirs de la vie en société. Toutes les démarches entreprises doivent donc avant tout donner la priorité à :

- La valorisation de ce qu'ils sont, connaissent et savent faire.
- L'atténuation des peurs engendrées par les situations d'apprentissage (manque ; règles ; incertitudes) qui développent des capacités d'évitement et qui parasitent le fonctionnement intellectuel.
- La réconciliation avec les apprentissages, les règles de vie collectives.
- Le développement de l'autonomie dans les méthodes de travail (apprendre à apprendre).
- De travailler autour de thèmes ou de projets afin de les motiver autour de démarches concrètes.

La scolarisation partagée constitue un outil parmi d'autres, mais non l'objectif à atteindre pour tous les jeunes. D'une certaine manière, il existe autant d'objectifs et de projets que d'élèves. Mais de façon générale, lorsqu'elle est proposée, on vise :

- à renouer un contact avec l'école pour maintenir un lien social avec d'autres adolescents de leur âge.
- à valoriser le statut d'être élève mais aussi amorcer un projet professionnel.
- Se présenter différemment à l'extérieur de l'institut.

d) La pratique pédagogique

La prise en charge pédagogique en ITEP tient compte de nombreux facteurs : la transversalité entre les groupes, l'individualisation des prises en charge, la scolarisation partagée. La plupart des jeunes bénéficient d'une scolarisation partagée en collège, dans les classes du cursus ordinaire, en SEGPA ou en ULIS. Ces scolarités peuvent aller d'une demi-journée par semaine à un quasi plein temps. Pour ceux qui sont à plein temps à l'institut, la question de la scolarité reste ouverte car :

- Ils arrivent avec un niveau scolaire parfois élevé. Certains n'ont presque pas de retard scolaire par rapport à leur classe d'âge.
- Nous constatons que notre ambition pour eux et notre confiance tant en ce qui concerne leur comportement que leur travail, jouent un rôle non négligeable dans leur capacité à être élève.
- Nous observons qu'une fois passée une première et nécessaire période de ré apprivoisement de leur rapport à la classe, à l'enseignant et au savoir, le lieu classe peut devenir pour un certain nombre d'entre eux un lieu apaisant et structurant.

La dimension pédagogique s'articule aux autres champs, éducatif et thérapeutique, dans le cadre du Projet Personnalisé d'Accompagnement (P.P.A).

Certaines séances pédagogiques sont donc élaborées à l'échelle du groupe, en lien avec l'éducatif pour des activités comme le conseil des jeunes, le sport, certains ateliers, les sorties ou séjours. L'orientation du travail vise à faire consister, au-delà de projets personnalisés, la dimension du collectif.

Sur certains temps de la journée, les jeunes ont des temps de classe, où sont proposés diverses démarches et dispositifs, individualisés ou en petit collectif, autour de notions à travailler, à partir de pédagogies différenciées.

Par ailleurs, en plus des projets individuels de scolarisation partagée, une classe externalisée dans un collège ou une ULIS ITEP permettraient une socialisation collective dans un contexte plus ordinaire et un cadre stimulant pour les acquisitions scolaires.

Une grande souplesse dans les modalités proposées permet donc à un maximum de jeunes d'ITEP de profiter de temps de classe adaptés à leurs besoins et difficultés. Le volume, l'effectif, les contenus mais aussi la diversité des pédagogies proposées sont autant d'outils disponibles pour favoriser la scolarité de chacun.

- **Pédagogie(s) active(s)**

Pour les jeunes que nous accueillons, l'expérience scolaire est synonyme de difficultés scolaires, difficultés d'apprentissage, difficultés de comportements et de relations avec les autres, violence, exclusion, souffrance, blessure .

Afin de pouvoir réintroduire le désir d'apprendre, proposer un espace dans lequel les remettre en projet, nous avons opté pour une pédagogie différente, innovante et ceci pour plusieurs raisons :

  - une pédagogie, des modes d'apprentissage, des techniques de travail et des outils assez différents de ceux pratiqués dans leurs écoles précédentes, pour que l'invitation à « se remettre au travail » ait un visage différent de celui déjà connu et assez traumatique.

- une pédagogie qui, associée au travail de recherche de sens sur ce qui appartient en propre à chaque jeune, sa responsabilité dans sa difficulté d'apprendre et de communiquer, c'est-à-dire sur sa « mise en lien » à l'Autre ou à l'Extérieur, inscrit son action dans un temps décliné différemment.
- Une pédagogie qui diffère du rythme des apprentissages scolaires pratiqués dans les écoles traditionnelles. Puisque ces jeunes sont sortis d'un circuit scolaire traditionnel, nous les remettons en présence des acquisitions et des apprentissages sur un temps (temps de classe quotidien, volume horaire sur l'année et répartition des activités) organisé différemment.
- Une pédagogie plus adaptée à chacun, plus individualisée, qui garde cependant comme cadre de référence le socle commun de connaissances et de compétences et qui a pour objectif l'acquisition des compétences déclinées dans le livret personnel de compétences.
- Une pédagogie où la posture adoptée par les différents adultes de référence - enseignants, éducateurs, thérapeutes- donne une véritable place d'acteur à chaque jeune, dans son projet personnalisé, de son élaboration à la façon de le mettre en œuvre, ainsi que dans sa motivation à le faire tenir ou sa responsabilité à le mettre en difficulté.

Notre action pédagogique ne découle pas d'une seule pédagogie active mais elle est faite d'emprunts à différentes pédagogies actives, à différents courants pédagogiques novateurs : pédagogie institutionnelle de F. Oury, pédagogie coopérative de C.Freinet, travaux sur la construction du savoir de J. Bruner, L. Vigotsky, B-M Bartt…

- Emprunts quant aux outils :
  - différents outils pour aborder une même notion,
  - du matériel pédagogique permettant des manipulations, un tâtonnement, un travail par émissions et vérifications d'hypothèses, un passage par le concret avant d'abstraire,
  - du matériel, des fichiers autocorrectifs dans lesquels chacun avance à son rythme,
  - Modulation de l'organisation spatiale de la classe.

- Emprunts quant aux techniques de travail et méthodes d'apprentissages :
  - travail par contrats personnalisés en lien avec le projet pédagogique de chaque jeune,
  - temps, en fin de séquence, pour synthétiser ce qui a été abordé- reformulation, gestion mentale- et point individuel fait avec chaque jeune pour évaluer ce qu'il a compris, ce qui lui reste difficile et qui est à retravailler,
  - utilisation de l'évaluation formative, la co-formation, l'autoévaluation.

Tout ceci nous semble favoriser une individualisation des apprentissages, une appropriation ou une réappropriation personnalisée des savoirs, une construction ou reconstruction des connaissances dans le cadre de projets collectifs et individuels, sans omettre la dimension coopérative.

L'enseignant d'ITEP doit être cependant suffisamment libre dans ses pratiques, dans ses choix de méthodes et d'outils pédagogiques. En effet, aucune méthode, aucun courant ne peut se

prévaloir de répondre entièrement et assurément aux problématiques et aux besoins des élèves que nous accueillons, tant ceux-ci sont multiples et propres à chacun. Pour autant, sans pour autant être exclusives, certaines pédagogies ne peuvent être ignorées et doivent nous guider dans le travail spécifique qui est le nôtre.

- **Pédagogie de projet**

L'hétérogénéité du groupe tant au niveau scolaire qu'en terme de maturité, rend difficile le choix d'un projet commun, pourtant l'un des éléments indispensables à la vie du groupe, dans lequel tous puissent s'inscrire.

Les finalités du projet de groupe sont en effet de :

- créer une dynamique de groupe en élaborant un projet annuel ou périodique afin de créer un lien entre tous les jeunes. Le choix d'un projet permet à chaque jeune de se décentrer de la relation directe à l'autre. Le projet fait tiers dans la relation entre l'enseignant et les élèves, et les élèves entre eux.
- mobiliser des jeunes très différents autour d'un projet commun attractif qui développe la culture générale et nécessite la collaboration de tous dans la mesure des compétences de chacun (pédagogie différenciée).
- les inscrire dans une temporalité avec pour ponctuation une action concrète (séjour, spectacle, exposition…).

Le projet se doit d'être pédagogique et s'inscrire dans les programmes de l'éducation nationale. Cela peut être l'occasion pour certains de faire le lien entre l'institut et l'école, de faire profiter à l'ensemble du groupe de leur expérience de scolarisation et de valoriser leurs connaissances et leurs vécus au sein de leur classe.

Les objectifs essentiels sont :

- le développement de la culture générale (histoire, géographie, littérature…),
- la réalisation de diverses productions réutilisant les notions abordées (ex : dessins, peintures, dossier…),
- la préparation d'un séjour, avec toutes les formalités, documents nécessaires, ainsi que les repères de trajet, calcul de budget…,
- la mise en œuvre d'actions diverses qui ont pour but de permettre aux jeunes de participer au financement de ce séjour,
- la formalisation d'une trace rendant compte du projet d'année (organisation d'une exposition où seront invitées les familles, spectacle, album photos, film, dossier…)

- **Pédagogie de contrat**

Cette pédagogie est un atout pour les jeunes qui ont du mal à supporter l'autre car :

- l'adulte ne lui propose pas un cours magistral mais s'appuie sur ses demandes et ses besoins,
- chacun des élèves travaille sur ses supports en vue de ses propres objectifs, ce qui ôte une grande part de la rivalité entre les jeunes.

Cette pédagogie permet une souplesse de fonctionnement à plusieurs niveaux :

- les séances de travail en contrat permettent une adaptation à la dimension individuelle des emplois du temps,
- cela permet aux enfants d'aller à leurs rendez-vous (orthophonie, psychomotricité, psychologue…) sans que cela perturbe la séance. Le jeune laisse son travail un moment et le retrouve ensuite,
- lorsque le dispositif des contrats est opérationnel, cela permet aux élèves de poursuivre leur travail si l'enseignant doit se consacrer à un jeune dans une situation particulière de crise.

Cette pédagogie exige beaucoup de travail de préparation et d'anticipation afin de mettre en place un dispositif opérationnel et adapté à chacun. Elle nécessite des évaluations précises, la préparation de nombreuses fiches personnalisées, une grande diversité de supports…

C'est à cette condition que l'enseignant sera disponible pour chacun tout en les aidant à développer leur autonomie de travail.

e) Spécificités pédagogiques à l'institut :

L'engagement de l'ITEP à proposer aux jeunes un « ailleurs » et de soutenir en particulier leur statut de collégien favorise, nous l'avons dit, la mise en place de nombreuses scolarités partagées.
De fait, l'enseignant de l'ITEP ne peut faire l'économie d'un travail de lien avec les collèges. Qu'il s'agisse d'orienter les enseignants partenaires vers une meilleure compréhension du jeune et en particulier dans son rapport au savoir et à la demande scolaire ou qu'il s'agisse d'étayer l'élève dans les acquisitions scolaires qui doivent être les siennes dans sa classe de référence au collège (travail sur la méthodologie, sur des notions particulières…), l'enseignant du Cardo se doit d'être en contact régulier avec ses collègues du collège (professeurs principaux) et favoriser de fait un travail de partenariat indispensable au bon déroulement de la scolarité du jeune.
De part la classe d'âge des jeunes accueillis à l'ITEP, l'enseignant, dans la limite des compétences qui sont les siennes, doit permettre aux jeunes (et en particulier les plus âgés d'entre eux) de se projeter vers l'avenir. Pour cela, dans sa pratique et les projets qu'il insuffle, l'enseignant doit permettre au jeune d'acquérir les savoirs et savoir-faire nécessaires à la construction d'un parcours pré-professionnel : recherche de stages ; rapports de stages ; lettres de demandes de stage ; découverte de métiers et connaissance des filières professionnelles ; utilisation adéquat de l'outil informatique pour la recherche d'informations….
Ce travail spécifique peut se faire en lien étroit avec le secteur éducatif et faire l'objet de projets spécifiques, collectifs ou individuels (voir pédagogie de projet).
La préparation à l'obtention de brevets, de diplômes (Brevet des collèges ;CFG ; ASSR) participe également grandement à cet objectif.

De part l'âge des jeunes accueillis et le rapport compliqué qu'ils entretiennent au savoir et à la demande scolaire, les enseignants ont tout intérêt à se dégager d'un rapport de dualité excessif enseignant/enseigné. Pour se prémunir des sentiments de persécution et d'arbitraire que peuvent ressentir les jeunes dans le face à face pédagogique, l'enseignant a tout intérêt à

introduire du Tiers dans cette relation pédagogique. Pour cela, il peut s'inspirer des travaux de la pédagogie institutionnelle (ceintures de comportement et de compétences ; conseil des jeunes…)

5-La prestation sociale

Sur le plan réglementaire, le décret du 6 janvier 2005 relatif aux ITEP précise que « *l'établissement recourt aux compétences d'un service social* », et le décret du 27 octobre 89 relatif aux établissements et services prenant en charge des jeunes présentant des déficiences intellectuelles, prévoit dans son article 12 *la présence d'un assistant de service social*. Au sein de l'association ARRIA, une assistante de Service Social occupe ce rôle. Elle intervient sur la globalité des structures (les ITEP, les SESSAD, le CASIM, l'IME hors les murs et le CAFS), en tenant compte du projet associatif, mais aussi de la singularité de chaque service et de son fonctionnement.

L'assistante de Service Social a pour mission d'aider, de conseiller, d'orienter et de soutenir les personnes accueillies et leurs familles. Elle apporte son concours à toute action susceptible de prévenir les difficultés sociales ou médico-sociales rencontrées par celles-ci. Inscrite dans un travail à plusieurs (parfois en complément, parfois en contre-point, parfois encore en position nouvelle dans la situation), l'assistante de Service Social par ses connaissances dans les domaines professionnels, juridiques, socio-économiques, culturels, sanitaires et relationnels concourt à la compréhension globale de la situation du jeune et au déchiffrement de ses troubles.

Dans le cadre de sa mission institutionnelle, l'assistante de service social veille et contribue à associer les parents à la prise en charge de leur enfant. Elle doit permettre aux familles de s'exprimer sur leur rôle de parent afin que leur point de vue, leurs besoins, leurs attentes, leurs inquiétudes soient différemment pris en compte. En lien avec les autres professionnels, elle apporte son soutien au système familial souvent fragilisé du fait des troubles de l'enfant, mais aussi par des difficultés financières, administratives, relationnelles, etc. L'articulation avec l'équipe interdisciplinaire se fait en concertation lors des réunions cliniques et échanges entre professionnels autour de la situation du jeune. L'Assistante sociale, quand cela s'avère judicieux, notamment lorsqu'elle connait bien la famille, peut participer à la réunion qui permet l'élaboration du PPA (projet personnalisé d'accompagnement du jeune).

Les domaines d'intervention sont divers, mais toujours en lien avec la problématique du jeune accueilli et s'articulent à son projet personnalisé d'accompagnement. L'assistante de service social propose des rencontres aux parents dès la signature du contrat d'accompagnement. Par la suite, elle peut les rencontrer à leur demande, ou selon les besoins institutionnels, au sein de la structure, ou à domicile. La rencontre au domicile familial, plus spécifique à l'assistante de service social, répond souvent aux attentes des familles, et peut favoriser la relation de confiance avec les parents, apportant un éclairage complémentaire sur la singularité familiale. En effet, certaines familles dans leur cadre de vie s'autorisent davantage à exposer leurs difficultés et à demander de l'aide.

L'assistante de service social est également chargée d'établir et de favoriser les contacts avec les partenaires extérieurs. Cette coordination avec d'autres institutions ou services médico-sociaux se fait dans l'intérêt des familles et en lien avec le PPA des jeunes.

Pour ce faire, elle sollicite les services extérieurs et répond à leurs demandes, organise ou participe à des concertations autour de la situation de l'enfant. Le réseau de partenariat ainsi créé sera utile en matière d'analyse des situations, d'accompagnement et d'orientation.

Les principaux partenaires et domaines d'interventions sont :

- **La Maison Départementale des Personnes Handicapées** : *aide à la constitution et suivi du dossier de demande de compensation du handicap, informations sur les procédures et démarches.*
- **Secteur de la Protection de l'Enfance** : *concertation et liens avec les partenaires, recherche de solutions d'hébergement, accompagnement vers une demande d'Aide Educative à Domicile…*
- **Secteur social** (Centres Médico-Sociaux du Conseil Général, Services des Centres Communaux d'Action sociale) *: constitution de dossiers (aides financières, aide à domicile…), concertation sur la situation de la famille, accompagnement des parents pour faire des demandes d'accueil temporaire, des dossiers de surendettement…*
- **Secteur médico-social** : *liens avec les structures pour connaitre l'évolution de leurs projets, accompagnement des jeunes et de leur famille pour des visites d'établissement ou lors des rendez-vous d'admission…*
- **Secteur psychiatrique** : *accompagnement du jeune et de sa famille dans les démarches de soin pour une consultation, une hospitalisation ou un atelier, recherche de placement thérapeutique…*
- **Secteur associatif** :

  Loisirs et vacances : *recherche et inscription en Centres de Loisirs ou de vacances adaptés à la problématique du jeune. Recherche aussi de Gites d'enfants, de Fermes pédagogiques pour des séjours de répit avec l'institution ou la famille*

  Organismes caritatifs : *demande d'aides financières, bons alimentaires, entraide scolaire avec des bénévoles, famille de parrainage…*

  Services d'aide à domicile : *recherche d'aidants familiaux et de solution de financement*

  Organisme de soutien à la parentalité : *orientation des familles vers des lieux d'accueil ou de médiation*
- **Secteur de l'enseignement** : *concertation avec les A.S scolaires, communications auprès des professionnels scolaires sur les différentes structures de notre association…*
- **Secteur de la formation professionnelle** : CFP presqu'ile, Motivaction, CFA, Missions locales… : *demandes de renseignements et constitution des dossiers avec les jeunes…*
- **Secteur du logement** : CCAS, bailleurs sociaux : *constitutions de dossiers, recherches et appui de demande logement ou de mutation de logement.*

Afin de suivre le parcours des jeunes qui ont quitté les structures, l'Assistante Sociale a également la mission de tenir à jour, durant 3 ans, un tableau de suivi de leur situation. Elle reste également à leur disposition durant cette même période.

8-ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

1-Ressources humaines

a) Organigramme

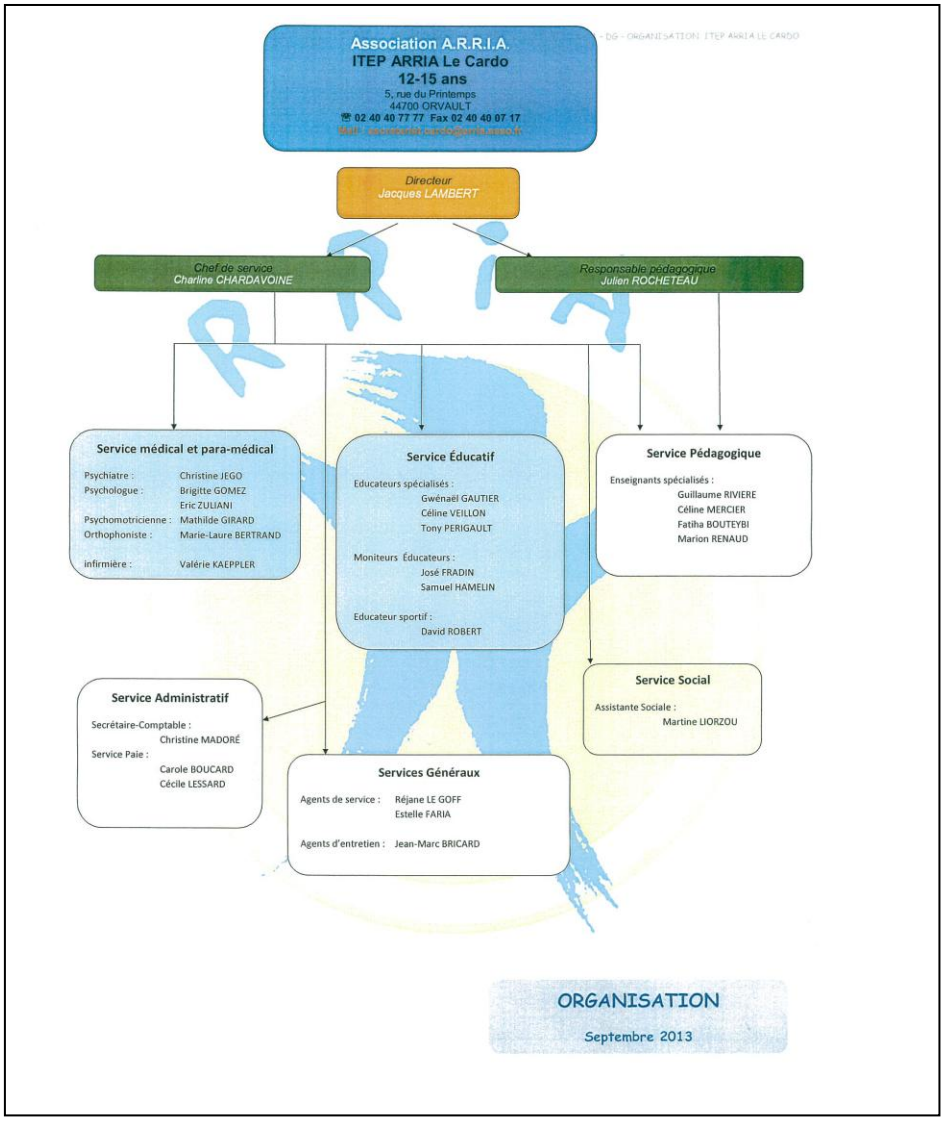

b) Le personnel

Encadrement : directeur de pôle, chef de service, responsable pédagogique

Thérapeutique et psychologique : 1 médecin psychiatre à 0.22 etp, 1 psychologue à 0.40 et une autre à 0.20, 1 orthophoniste à 0.30 etp, 1 psychomotricienne à 0.30 etp, 1 infirmière à temps partiel.

Educatif : 3 éducateurs spécialisés à temps plein, 1 moniteur éducateur à temps plein et un autre à 0.86 etp, 1 éducateur sportif à 0.36 etp

Pédagogique : 3 enseignants spécialisés à temps plein

Service social : 1 assistante de service social à temps partiel sur le service

Service administratif :1 secrétaire à 0.65 etp, 1 comptable à temps partiel

Service général : 2 agents de service et de collectivité à temps partiel, 1 ouvrier d'entretien à ½ temps

2-L'admission :

Nous accordons une grande importance à la procédure d'admission. C'est une rencontre inaugurale qui installe une relation que nous souhaitons respectueuse pour les parents, l'adolescent et pour l'institut. Nous accordons de l'intérêt à ce que les parents et leur adolescent nous diront pendant ces rencontres et nous en tiendrons compte dans le contrat de séjour.

Les parents ou les partenaires qui prennent contact avec l'institution se voient proposer une présentation de l'établissement et du dispositif. Le secrétariat prépare un dossier de pré-inscription.

S'ils émettent le souhait d'une inscription pour un adolescent, les parents ou représentants de l'autorité parentale sont reçus par le directeur pour présenter leur demande, leurs attentes et exprimer les besoins de leur enfant. Le livret d'accueil et la charte leur sont remis. Il leur est demandé de se présenter avec la notification et le dossier MDPH.

Dans un deuxième temps le psychologue reçoit le jeune, et le psychiatre rencontre les parents. Le responsable pédagogique étudie le dossier scolaire.

Après un temps de réflexion nécessaire pour faire leur choix, il est demandé aux parents de confirmer ou infirmer la demande d'admission.

Ensuite l'adolescent est invité à visiter l'établissement avec un éducateur qui fera part de ses observations au chef de service.

La commission d'admission (directeur, responsable pédagogique, chef de service, psychiatre, psychologue) s'appuie sur les critères suivants : proximité géographique, respect de la pyramide des âges, mixité, implication des responsables de l'adolescent, intérêt du jeune pour l'établissement. Elle se réunit, dessine les contours d'un projet possible, et le directeur prononce l'admission.

Les parents sont reçus de nouveau par le directeur pour signer le contrat de séjour reprenant les objectifs définis avec les parents. Il leur est remis un dossier d'inscription à compléter pour la rentrée de leur adolescent.

3-L'accueil :

L'accueil des nouveaux arrivants en septembre est réalisé de façon personnalisée avec le coordinateur de projet et avant l'arrivée des anciens. Les parents sont reçus le jour de la rentrée et remettent le dossier d'inscription. Le personnel est à leur disposition pour des rencontres à leur demande. Un emploi du temps provisoire et un carnet de correspondance sont remis à l'adolescent.

4-Les référents :

Pédagogique : l'enseignant de l'adolescent est chargé d'entretenir des relations régulières avec les collèges dans le cadre de la scolarité partagée, d'articuler l'enseignement de l'ITEP avec celui du collège et de tenir informés les parents.

Educatif : un coordinateur de projet est désigné par la direction au moment de l'admission de l'adolescent. Il est chargé des relations avec les parents et les partenaires. Il prépare la réunion de PPA et s'assure de la mise en œuvre du projet personnalisé d'accompagnement. Il offre des espaces de parole aux jeunes dont il est référent.

Thérapeutique : sous l'autorité du médecin psychiatre, l'équipe thérapeutique prépare les rencontres avec les jeunes et celles avec les parents.

5-Les réunions :

Réunion d'unité hebdomadaire d'une heure quinze minutes composée du chef de service, de l'enseignant, de l'éducateur et d'un psychologue.
Objectif : suivi du PPA et partage clinique sur l'évolution du jeune.

Réunion de coordination hebdomadaire de 45 minutes rassemblant les personnels par service éducatif, pédagogique et thérapeutique.
Objectif : mise en commun des évolutions d'emploi du temps.

Point institutionnel hebdomadaire de 45 minutes rassemblant l'ensemble du personnel.
Objectif : mise en commun des informations institutionnelles

Projet personnalisé d'accompagnement d'une heure trente minutes consacré à chaque adolescent, une fois par an, avec le médecin psychiatre, le chef de service et/ou le directeur, le coordinateur de projet, l'enseignant, le psychologue et le para-médical concerné.
Objectif : détermination du projet de l'adolescent (anamnèse, constat, objectifs, moyens).

Réunion pédagogique d'une heure trente minutes tous les quinze jours rassemblant les enseignants et le responsable pédagogique.
Objectifs : partager les méthodes pédagogiques et le suivi scolarité partagée.

Analyse des pratiques d'une heure trente minutes tous les quinze jours avec un intervenant extérieur. Concerne les éducateurs, enseignants et la secrétaire du CARDO.
Objectifs : aborder la relation au cas, les relations interpersonnelles et la relation à l'institué.

Analyse de pratiques pour les chefs de service d'une heure trente minutes avec un intervenant extérieur. Concerne les chefs de service des deux pôles.

Réunions institutionnelles : 5 journées par an avec l'ensemble du personnel pour faire un bilan annuel, pour réaliser une évaluation, pour organiser la rentrée, pour travailler sur le projet et des réunions cliniques pour travailler sur les impasses.

Réunions de cadres : 2 par mois avec l'ensemble des directeurs, chefs de service et responsable pédagogique.
Objectifs : partager et coordonner les pratiques de l'encadrement.

6-Le PPA

La méthode de construction d'un PPA à l'ARRIA a été élaborée avec l'appui d'un consultant et l'ensemble du personnel. La planification des PPA est annuelle.

Phase 1 : avant la réunion PPA
Le coordinateur de projet de l'adolescent réunit les informations concernant l'anamnèse à partir du dossier et les observations des professionnels à partir du référentiel d'observation.
Il contacte les parents pour connaître les objectifs attendus par eux. Il discute avec l'adolescent de ses attentes.
Il prépare une synthèse pour la réunion de PPA.

Phase 2 : la réunion de PPA
Animée par le directeur ou le chef de service, l'équipe éducative, pédagogique, psychologique et médicale concernée par le jeune propose une analyse de ce que l'adolescent nous montre : le **constat**, fait le **bilan** du dernier PPA, retient des **objectifs** éducatifs, thérapeutiques et pédagogiques pour l'année et détermine les **moyens** en relation avec ses objectifs.
Le coordinateur rédige un document projet personnalisé d'accompagnement.

Phase 3 : la signature du PPA
Dans les quinze jours suivant la réunion, une rencontre est programmée avec l'adolescent et ses parents pour discuter des termes de la proposition de PPA. Celui-ci est modifié en fonction des observations des parents et de l'adolescent.
A l'issue de la rencontre le PPA est signé.

Phase 4 : le suivi du PPA

Au cours des réunions hebdomadaires d'unité, l'évolution du PPA est discutée. Le coordinateur de projet qui reste en contact avec les adolescents et les parents assure le suivi de la mise en œuvre du PPA.

Le bilan du PPA est réalisé lors des réunions d'unité de fin d'année.

7-L'emploi du temps personnalisé

Dans le cadre de l'individualisation de la prise en charge et de la construction d'un parcours de scolarisation partagée évolutive , chaque adolescent dispose d'un emploi du temps personnalisé, incluant ses temps de scolarisation interne, de scolarisation externe, de soins et d'activités éducatives.

Cet emploi du temps est modifié régulièrement à partir des réunions d'unité en fonction de l'évolution du projet personnalisé.

Il tient compte des évolutions de l'adolescent, des décisions prises en ESS, des choix parentaux et des indications de l'adolescent.

C'est un outil important dans la construction des échanges avec l'adolescent et pour l'appropriation de son projet individuel.

8-L'accueil des stagiaires

L'institution est un lieu d'accueil pour les stagiaires en formation pour des métiers exercés à l'ITEP le CARDO. La chef de service organise leur répartition sur l'année de telle manière que nous soyons suffisamment disponibles pour répondre à leurs attentes et celles de leurs écoles.

Ils sont soumis aux mêmes règles de discrétion professionnelle que les autres membres du personnel.

L'ensemble de l'équipe se met à disposition pour répondre à leurs questions et pour les soutenir dans la mise en place d'une relation constructive avec les adolescents. En contrepartie de notre investissement, nous leur demandons de s'investir dans la relation et de nous faire parvenir les écrits réalisés à partir du lieu de stage.

9-La sortie

La fin de l'accompagnement par l'ITEP peut se produire entre 12 et 15 ans en fonction du projet de chaque jeune. Pour préparer cette sortie, le PPA de la dernière année d'accueil au CARDO prévoit une organisation qui envisage pour les trois champs : thérapeutique, éducatif et pédagogique :

-les entretiens avec les parents et le jeune pour envisager la suite

-la préparation du jeune (visites, stages, entretiens, etc.)

-le projet de sortie

-les contacts avec les éventuels établissements qui prendront la suite.

Il n'est jamais simple pour les adolescents présentant des difficultés psychologiques de quitter l'institution. Certains ont besoin d'abimer le lien qui nous a unis pour réussir à se séparer. Conscient de cette difficulté, l'ITEP prépare la séparation par étapes sur la dernière année.

9-RESEAU ET PARTENARIAT

L'ITEP CARDO fonctionne sur le concept « d'incomplétude ». Bien que faisant une offre thérapeutique, éducative et pédagogique, il ne peut pas tout pour le jeune, et ne peut pas tout faire. Il ne propose pas d'hébergement pour permettre au jeune de ne pas prolonger des tensions qu'il aurait eues avec des adultes ou d'autres jeunes en journée. Il ne propose pas la scolarité à temps complet, l'adolescent doit être inscrit dans un collège en scolarité partagée et obtenir ainsi le statut de collégien. Il ne propose pas d'être le support principal du soin afin que ce qui était engagé avec l'hôpital puisse être continué (si besoin) à la sortie de l'ITEP. De fait, si on vise la construction d'un lien social apaisé, le CARDO a donc fait le choix d'un travail en réseau avec les autres institutions qui accompagnent ces jeunes. C'est un choix institutionnel qui répond à la philosophie de notre projet.

1-Les acteurs du réseau avec le CARDO

Il convient dans un premier temps de préciser que le travail en réseau tel que nous le définissons concerne les institutions en lien avec l'accompagnement des jeunes. Car, par ailleurs, le CARDO est en relation avec les ARS, notre organisme de tutelle, et la MDPH. Le CARDO participe également à la réflexion dans diverses instances (AIRe, GIAC,etc.).

Les acteurs principaux du réseau :

- Secteur sanitaire : CMP, SHIP, Hôpital de jour…
- Secteur médico-social : ITEP, SESSAD, CASIM, CAFS…
- Secteur de la Protection de l'enfance : Aide Sociale à l'Enfance et associations (MECS, foyer éducatif, famille d'accueil…), institutions chargées des suivis AEMO, AED, AEIMF, SED…
- Education nationale : collège, enseignant référent (MDPH)
- Entreprises et commerces pour stages préprofessionnels
- Plateforme ISIS et rupture scolaire

Le CARDO rencontre régulièrement ces acteurs pour croiser les regards, lors de concertations, synthèses, équipes de suivi de scolarisation, entretiens téléphoniques… dans le respect des règles de secret partagé.

A un autre niveau du travail en réseau, le CARDO participe à la vie de la cité et développe des contacts (liens plus ou moins formalisés et construits) avec différents acteurs, en vue de familiariser et d'inscrire les jeunes accueillis dans l'environnement de leur lieu de vie de semaine, ou proche de leur domicile selon le projet de chacun.

- Acteurs de proximité : commerces, médecin traitant, médiathèque, police…
- Acteurs de la vie associative locale : club sportif, club de loisirs, centre de loisirs sans hébergement…
- Acteurs du transport des jeunes : taxis, etc.

2-Le CARDO et le travail en réseau

L'objectif de prise en charge globale (thérapeutique, éducative et pédagogique) de l'ITEP CARDO, tout en se voulant incomplet, permet de proposer une position singulière. Nos partenaires principaux, éducation nationale, hôpital, protection de l'enfance, sont des spécialistes chacun dans leur domaine, ce sont des organismes qui ont un poids important. Cela invite l'ITEP à une parole précise d'un point de vue clinique concernant la globalité de la problématique de l'adolescent, mais aussi respectueuse des différents avis.

L'offre d'aide déclinée dans le projet d'établissement est reprise dans le contrat de séjour. Les parents confient leur adolescent au CARDO car les difficultés psychologiques de celui-ci rendent la vie en famille difficile pour eux, pour leur enfant et pour les frères et sœurs, mais aussi perturbe ses relations à l'école et dans la société. En aucun cas, ils demandent à l'ITEP de remplacer les autres acteurs sociaux, mais de permettre un maintien ou un retour dans de bonnes conditions. Les professionnels du CARDO sont vigilants à rester à leur place, en questionnant régulièrement en réunion d'équipe leur positionnement.

L'offre d'aide du CARDO laisse la place à d'autres intervenants auprès de la famille. Les adolescents et les parents sont très souvent accompagnés par d'autres professionnels du secteur médico-social, de la protection de l'enfance ou du secteur sanitaire. Pour autant, le CASIM se doit de participer et d'apporter ses observations et ses réflexions, de débattre sur tous les sujets touchant l'accompagnement des jeunes, l'orientation, les perspectives, dans l'intérêt de ceux-ci.

Pour travailler en réseau tel que le conçoit l'ITEP le CARDO, les places de chaque institution accompagnant le jeune et sa famille doivent être bien identifiées et bien tenues.

Il faut donc que le CARDO fasse connaître la place qu'il occupe et la manière dont il l'occupe. De même les professionnels du CARDO doivent avoir connaissance des finalités d'interventions des autres institutions avec lesquelles ils sont amenés à travailler et plus largement avoir une connaissance de l'environnement dans lequel le CARDO évolue : le cadre législatif et règlementaire, les dispositifs, les missions des différentes institutions…

L'ITEP le CARDO a la volonté et a nécessité à travailler avec les autres institutions dans le respect des projets de chacun, d'une manière pensée, réfléchie. Le croisement des regards, l'échange autour de ce que nous montre le jeune, la confrontation des points de vue, c'est prendre le postulat que le savoir n'appartient à aucune institution, que le travail en lien permet d'alimenter la réflexion et de bousculer des certitudes, toujours dans l'esprit d'accompagner au mieux le jeune.

Ce travail en réseau implique une grande confiance entre institutions et un respect des orientations de chacune. Les échanges entre professionnels doivent se dérouler et être garantis par un cadre institutionnel et faire l'objet de discrétion vis-à-vis du jeune et de sa famille. Les rencontres sont des temps où peuvent se transmettre les observations, où s'expriment des hypothèses de compréhension de situations de jeunes.

10-DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE

1 / La démarche d'amélioration

La démarche d'amélioration continue de l'ITEP intègre les modalités d'évaluation interne de nos pratiques. L'ensemble de ces actions s'inscrit dans le contexte législatif et social de notre secteur, à l'appui d'un référentiel actualisé.

La démarche de l'ITEP s'élabore dans le cadre du projet associatif et en cohérence avec le projet d'établissement. Elle est construite en pertinence avec la recommandation de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM « conduite de l'évaluation interne dans les ESMS ».

2/ Les axes d'améliorations 2012-2013

PLAN D'AMELIORATION - ITEP LE CARDO			
POINTS D'EFFORT	Réalisé		Commentaire
	OUI	NON	
Articuler la place des services généraux avec les autres professionnels selon les demandes ou l'actualité	X		3 rencontres avec chef de service et 3 réunions avec l'ensemble du personnel programmées par an.
Sensibiliser le personnel des services généraux aux dispositions de la Loi 2002-2	X		Participation a une partie des réunions institutionnelles
Charte des Droits et Libertés de la personne accueillie à afficher	X		Février 2010
La liste des personnes qualifiées à remettre aux familles lors de l'admission et remise à nouveau régulièrement au cours de l'accueil (rythme à définir)	X		La nouvelle liste est remise à l'admission et doit être proposée au CVS
Le règlement de fonctionnement est à adapter aux enfants	X		Le règlement de fonctionnement a été adapté aux adolescents
La Charte des Droits set Libertés de la personne accueillie doit être commentée de manière synthétique		X	La charte est simplement remise, mais le commentaire

au moment de l'admission			n'est pas adapté
Signature du contrat de séjour au moment de l'admission du jeune	X		Le contrat est signé avant l'entrée du jeune
Le livret d'accueil à présenter et à commenter aux parents lors de l'admission	X		Le livret d'accueil a été actualisé pour l'ITEP, il est remis à chacun
Améliorer les modalités d'exercice de la représentativité des salariés au CVS	X		La réflexion est toujours d'actualité
Prendre le temps de présenter le nouveau projet d'établissement. Se faire connaître … • comment présenter le nouveau projet auprès des partenaires et créer des nouveaux réseaux, • organiser portes ouvertes en fonction du nouvel agrément (implantation actuelle de l'ITEP)		X	Le projet d'établissement fait l'objet d'une réécriture sur 2012 et 2013, il sera ensuite diffusé
Plaquette de présentation à construire dès septembre 2010 en fonction du nouvel agrément et selon les mêmes principes que pour le livret d'accueil existant	X		La plaquette existe depuis 2011
Généraliser et adapter la grille (ou bilan) d'évaluation existante (cuisine) pour toutes formes de stages et pour l'ensemble des structures	X		Un responsable des stages est nommé, une mise en commun des pratiques est partagée sur l'association et une réunion est programmée
Formaliser dans la procédure d'embauche la présentation du projet d'établissement à tout nouveau salarié	X		Le projet est remis lors de l'embauche
Réintroduire des réunions par champ d'intervention	X		Il existe des réunions pédagogiques, des coordinations éducatives et des coordinations médicales et para-médicales.
Comment mieux articuler dans une pratique régulière les interventions des rééducateurs	X		Inscription dans les emplois du temps et réunion de coordination
A réfléchir : comment fait-on tenir le singulier et le collectif à la fois ? A interroger en permanence	X		Abordé dans les réunions

Penser la conception des locaux par rapport au flux de circulation	X		Plusieurs transformations : création d'un étage SESSAD, création d'une cuisine à l'étage de l'ITEP, prévision d'une cloison dans le hall
Installer des stores sur la façade sud, sécuriser l'escalier, ainsi que des porte-manteaux supplémentaires à envisager dans le hall		X	Des porte-manteaux sont installés, les stores sont a envisager
Création de salles à manger	X		La salle à manger a été reconfigurée en 4 pieces
Signalétique à compléter par des pictogrammes, des dessins		X	La création de pictogramme est à l'étude
Définition d'un lieu de stockage privatif pour l'éducateur sportif. Faire un inventaire du matériel	X		Un espace a été réservé dans le garage
Préciser l'évacuation des déchets verts	X		Un composteur est en cours de fabrication
Mise en place d'une procédure visant à l'amélioration et à la maintenance des locaux	X		Un plan d'entretien des locaux est en cours de réalisation , un PPI est en cours de réalisation

3/ Les fiches objectifs ARRIA

Agence Régionale de Santé Pays de la Loire

ANNEXE : FICHE OBJECTIF TYPE

THEME : 1-2-4 Garantie d'un accompagnement individualisé

Objectif n°1 : Coordonner les Projets personnalisés élaborés simultanément dans différents secteurs (Protection de l'enfance – pédopsychatrie – EN – PJJ)

Mesure n° 2 : **Intégrer la coordination partenariale dans la mission du coordinateur du Projet Personnalisé d'Accompagnement.**

Contexte : des jeunes, ayant une notification MDPH d'orientation vers un ITEP, accueillis à ARRIA, relevant aussi de la protection de l'enfant et/ou de la pédopsychiatrie, de l'Éducation Nationale, de la Projection Judiciaire de la Jeunesse.

Etat de la problématique : Ces jeunes en situation complexe ont des projets personnalisés dans le secteur médico-social mais aussi dans le champ de la protection de l'enfance et/ou de la pédopsychiatrie, de l'Éducation Nationale, de la Protection Judiciaire de l'Enfance …

Enjeux : Proposer à ces jeunes, en situation complexe, une coordination de leurs Projets Personnalisés.

Actions :Définition et formalisation des missions des coordinateurs de PPA, intégrant la coordination partenariale.

Modalités de mise en œuvre des actions :

Pilotage : Les directeurs de pôle ARRIA

Partenaires associés : - les chefs de service et les équipes ARRIA,
- les interlocuteurs intervenant dans les situations complexes : EN, PE, Pédopsychiatrie, EN, PJJ.

Résultats attendus: l'élaboration concertée des projets personnalisés dans les différents champs impliqués.

Calendrier de mise en œuvre :
- 2012 : réflexion préalable des équipes ARRIA,
- 2013 : formalisation des missions des coordinateurs de PPA ARRIA,
  Préparation des concertations partenariales et signature des conventions cadres.
- 2014 : mise en oeuvre

Volet budgétaire :
Valorisation budgétaire de la mesure à moyens constants :

Dans l'hypothèse de moyens inscrits au contrat pour la réalisation de la mesure :

Moyens apportés par l'association : à moyens constants de l'enveloppe budgétaire ARS

Moyens apportés par l'ARS :

Indicateurs de suivi de l'action (à préciser) :
De moyens :réunions dédiées :
- à la définition des missions des coordinateurs de PPA
- à l'appropriation par les éducateurs spécialisés des missions des Coordinateurs de PPA
- à la mise en place des coordinations partenariales

De résultats :formalisation des missions des coordinateurs de PPA et signature des Conventions cadres
De processus : appropriation de la démarche par les professionnels ARRIA
Appropriation de la démarche par les Partenaires EN,PE, pédopsychatrie et PJJ
D'alerte :ruptures et incohérences des parcours
De satisfaction :cohérence et sécurisation des parcours.

ANNEXE : FICHE OBJECTIF TYPE

THEME : 1-2-4 Garantie d'un accompagnement individualisé

Objectif n°5 : Renforcer l'articulation avec les dispositifs de soins, sociaux et médico-sociaux

Mesure n° 1 : **Participation à la mise en place et au fonctionnement d'une DIAPPA (Démarche Inter Associative d'un Projet Personnalisé d'Accompagnement) réunissant deux associations intervenant dans le champ de la Protection de l'Enfance et une association du secteur Médico-social (ARRIA), sur le bassin nantais.**

Contexte : des situations de jeunes ayant une notification MDPH d'orientation vers un ITEP, accueillis à ARRIA, relevant aussi de la protection de l'enfance.

Etat de la problématique **:** ces jeunes en situation complexe ont des projets personnalisés dans les champs de la protection de l'enfance et du médico-social, La complémentarité et la cohérence des différents projets ne sont pas toujours assurées.

Enjeux **:** Proposer à ces jeunes, en situation complexe, une coordination du **P**rojet **P**ersonnalisé d'**A**ccompagnement (PPA).

Actions :Mise en place et fonctionnement de la démarche Inter Associative d'un Projet Personnalisé d'Accompagnement.

Modalités de mise en œuvre des actions **:**

Pilotage : La directrice générale, les directeurs de pôle et chefs de services ARRIA.

Partenaires associés : l'AAE 44 et l'ETAPE, les établissements ''Protection de l'enfance'' gérés par ces associations.

Résultats attendus: des projets personnalisés d'accompagnement coordonnés pour les situations Complexes. Une meilleure gestion des situations de crise.

Calendrier de mise en œuvre *:*
• 2012 : préparation de la convention de partenariat DIAPPA
• 2013 : mise en œuvre de la DIAPPA nantaise.

Volet budgétaire :
Valorisation budgétaire de la mesure à moyens constants :
- mobilisation de temps de cadre estimée à 3 000 € en 2012
- mobilisation de temps de cadre et d'éducateurs spécialisés coordinateurs estimée à 6000 € par an les années suivantes.

Dans l'hypothèse de moyens inscrits au contrat pour la réalisation de la mesure :

Moyens apportés par l'association : à moyens constants de l'enveloppe budgétaire ARS

Moyens apportés par l'ARS :

Indicateurs de suivi de l'action (à préciser) **:**
De moyens :réunions de concertations des professionnelsProtection de l'enfance et médico-social
De résultats :5 PPA communs par an
De processus : élaboration de PPA communs pour 5 situations complexes et problématiques/an
D'alerte :ruptures et incohérences des parcours
De satisfaction :cohérence et sécurisation des parcoursdes jeunes concernés

ANNEXE : FICHE OBJECTIF TYPE

THEME : 1-2-4Garantie d'un accompagnement individualisé

Objectif n°5 : Renforcer l'articulation avec les dispositifs de soins sociaux et médico-sociaux

Mesure n° 2 : **Définir les missions du coordinateur du PPA**
Intégrer sur les cas complexes, l'intervention du cadre
Formaliser les conventions de partenariat

Contexte : Des jeunes, ayant une notification MDPH d'orientation vers un ITEP, accueillis à ARRIA, relevant aussi dela protection de l'enfant et/ou de la pédopsychiatrie, de l'Éducation Nationale, de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Etat de la problématique **:**Ces jeunes en situation complexe ont des projets personnalisés dans le secteur médico-social mais aussi dans le champ de la protection de l'enfance et/ou de la pédopsychiatrie, de l'Éducation Nationale, de la Protection Judiciaire de l'Enfance…

Enjeux **:**Proposer à ces jeunes, en situation complexe, une coordination de leurs Projets Personnalisés.

Actions *:*◆Définition et formalisation des missions des coordinateurs de PPA,
◆ Définition de l'intervention des cadres dans les situations complexes,
◆ Signature de conventions de partenariat.

Modalités de mise en œuvre des actions **:**

Pilotage : la directrice générale, les directeurs de pôle et les chefs de service ARRIA
Partenaires associés :
- les chefs de service et les équipes ARRIA ;
- les interlocuteurs intervenant dans les situations complexes : Education Nationale, Protection de l'Enfance, Pédopsychiatrie, PJJ.

Résultats attendus:
- L'élaboration concertée des projets personnalisés dans les différents champs impliqués.
- L'optimisation et la cohérence des différents accompagnements.

Calendrier de mise en œuvre *:*
•2012 : Réflexion préalable des équipes ARRIA,
•2013 :Formalisation des missions des coordinateurs de PPA en fonction des différents ESMS ARRIA
Préparation des concertations partenariales.
•2014 : Signature de conventions cadres.

Volet budgétaire :
Valorisation budgétaire de la mesure à moyens constants :mobilisation de temps de travail de cadres et professionnels éducatifs estimée à 55 000 € en 2012, 60 000 € par an les années suivantes.

Dans l'hypothèse de moyens inscrits au contrat pour la réalisation de la mesure :
Moyens apportés par l'association : à moyen constant de l'enveloppe budgétaire ARS

Moyens apportés par l'ARS :
Indicateurs de suivi de l'action (à préciser) **:**
De moyens : réunions dédiées ☞ à la définition des missions des coordinateurs de PPA
☞ à l'appropriation par les éducateurs spécialisés des missions des Coordinateurs de PPA
☞ à la mise en place des coordinations partenariales
De résultats : formalisation des missions des coordinateurs de PPA et signature des Conventions cadres
De processus : -appropriation de la démarche par les professionnels ARRIA
-appropriation de la démarche par les Partenaires EN,PE, pédopsychiatrie et PJJ
D'alerte : rupture et incohérences des parcours.
De satisfaction : cohérence et sécurisation des parcours.

ANNEXE : FICHE OBJECTIF TYPE

THEME : 1-2-3 La mise en place d'une cartographie des risques

Objectif n° 7 : Systématiser la gestion et prévention des risques

Mesure n°2 : **développer la prévention, l'information santé auprès des usagers.**

Contexte : le public accueilli par les ESMS ARRIA, enfants, adolescents rencontrant des difficultés psychologiques graves, a souvent besoin d'un accompagnement spécifique sur l'hygiène, la sexualité, les addictions, l'alimentation, la santé en générale …

Etat de la problématique **:**les équipes éducatives, thérapeutiques et pédagogiques des ESMS ARRIA prennent en compte ces problématiques. Les prestations en la matière pourraient être approfondies par l'intervention d'une infirmière DE.

Enjeux **:**Assurer une bonne information et une prévention santé de qualité auprès des jeunes en situation de handicap psychologique.

Actions *:*
- transformation d'un 0.05 ETP de médecin généraliste en 0.17 ETP infirmière.
- définition des missions d'information et de prévention pour les jeunes accompagnés en institution : ITEP, CASIM et IME HLM.

Modalités de mise en œuvre des actions **:**

Pilotage : la directrice générale et les directeurs de pôle.

Partenaires associés : CODES – ARS – Médecine scolaire …

Résultats attendus : des prestations individuelles et de groupe d'information et de prévention santé.

Calendrier de mise en œuvre *:*
- 4ème trimestre 2012 : définition des missions et recrutement d'une infirmière DE
- 2013 : mise en place des partenariats et actions

Volet budgétaire :
Valorisation budgétaire de la mesure à moyens constants : financement de 0.17 ETP infirmière avec le financement du 0.5 ETP médecin généraliste

Dans l'hypothèse de moyens inscrits au contrat pour la réalisation de la mesure :
Moyens apportés par l'association : à moyen constant de l'enveloppe budgétaire ARS
Moyens apportés par l'ARS :

Indicateurs de suivi de l'action (à préciser) **:**

De moyens : recrutement d'une infirmière DE
De résultats : embauche d'une infirmière DE
De processus : mise en œuvre des partenariats et actions d'informations et de prévention.
D'alerte : difficultés de l'infirmière avec les jeunes, les partenaires ou les équipes.
De satisfaction : appropriation par les jeunes des informations et démarches de prévention santé.